

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi UNDAF 2019-2023



Janvier 2019



Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi UNDAF 2019-2023

Janvier 2019



Engagement du Gouvernement et de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies



Nous, Représentants du Gouvernement de la République du Burundi et Membres de l'Équipe Pays du Système des Nations Unies au Burundi,

Nous nous engageons à soutenir, de manière coordonnée, nos actions en vue d'atteindre les résultats de l'UNDAF 2019-2023, soutenant ainsi les priorités du Gouvernement de la République du Burundi contenues dans le Plan National de Développement 2018-2027, y compris la réalisation des Objectifs de Développement Durable et l'Agenda de développement 2030.

L'UNDAF sera mis en œuvre par les Agences, les Fonds et les Programmes des Nations Unies signataires, résolues à apporter une contribution collective et concertée aux priorités nationales, principalement auprès des populations les plus vulnérables, et à soutenir le processus de renforcement de la cohésion sociale et les approches de résilience en faveur d'un développement inclusif et équitable et d'un appui aux progrès sociaux, culturels et économiques.

Nous nous engageons à mobiliser nos ressources, les partenariats techniques et financiers ainsi que nos capacités et expertises en vue de la réalisation de ces objectifs communs.



Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO

Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique



Docteur Garry CONILLE

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burundi

AGENCES RESIDENTES :

M. Angue Obama, Isaias

Représentant de la FAO

Mme Aïssa Touré

Chargée de Programme
Pays du FIDA

Mme AJ MORGEN

Cheffe de Mission de l'OIM

Dr Walter Kazadi Mulombo

Représentant de l'OMS

Mme Jennet KEM

Représentante de l'ONU Femmes

M. BEN WAHAB, Abdoul Karim

Représentant de l'ONUSIDA

Mme Virginia VILLARARRIBAS

Représentante du PAM

M. Alfredo Teixeira

Représentant Résident a.i.
du PNUD

Mr Salal KHALED,

Représentant de l'UNESCO
après du Burundi

Dr Richmond TIEMOKO

Représentant de l'UNFPA

Mme Gogo Hukportie

Représentante de l'UNHCR

M. Jeremy HOPKINS

Représentant de l'UNICEF

AGENCES NON RESIDENTES

Mme Tatiana WAH

Représentante & Directrice | AFR
CDOH Centre opérationnel de
l'UNOPS

Juliette Biao Koudenoukpo

Directrice et Représentante Régionale,
ONU Environnement – Bureau pour
l'Afrique

Mme Judith Karl

Secrétaire Exécutive de l'UNCDF

Mr Mahamane CISSE-GOURO

Chef de la Branche Afrique de
OHCHR à Genève

M. Wellington Chibebe

Directeur Pays de ILO pour Tanzania, Burundi, Kenya,
Rwanda et Ouganda.

Table des matières

1. Introduction générale	1
1.1 Contexte du Burundi	1
1.1.1 Contexte politique, économique, social	1
1.1.2 La contextualisation des ODD et les priorités nationales	4
1.2 Le Cadre d'accompagnement du SNU au Burundi	5
1.2.1 Les acquis de l'UNDAF 2012-2018 et les leçons apprises	5
1.2.2 Les principes directeurs	6
1.2.3 Les avantages comparatifs	8
1.2.4 Processus d'élaboration	9
2. Vision stratégique et théorie du changement de l'UNDAF 2019-2023	13
2.1 Vision stratégique de l'UNDAF	13
Nexus Développement – Humanitaire – Paix	13
2.2 Théorie du changement	14
2.3 Les résultats stratégiques de l'UNDAF	15
2.3.1 Personne : Inclusion, dignité et égalité	15
2.3.2 Planète : Résilience des communautés	24
2.3.3 Prospérité : Transformation et durabilité	27
2.3.4 Paix : Paix, Gouvernance et État de droit	29
2.3.5 Thématiques transversales	31
2.4 Hypothèses et Risques	34
Les hypothèses	34
Les risques majeurs	34



3. Cadre budgétaire commun, UNDAF 2019-2023	35
3.1 Budget estimatif	35
Modalités de suivi budgétaire	35
3.2 Stratégie de financement de l'UNDAF 2019-2023 et de mobilisation de ressources	37
4. Principes et cadre de mise en œuvre 2019-2023	38
4.1 Principes de mise en œuvre	38
4.1.1 Gestion axée sur les résultats	38
4.1.2 Partenariat stratégique	38
4.1.3 Programmation conjointe	39
4.1.4 Stratégie de communication	40
4.1.5 Développement et renforcement des capacités	40
4.1.6 Cohérence de l'assistance au développement	40
4.1.7 Information, prévention et gestion des risques	41
4.2 Cadre de coordination de la mise en œuvre	41
5. Suivi et évaluation	43
6. Annexe	46
Annexe 1 : Alignement aux priorités nationales et aux ODD	46
Annexe 2 : Matrice des résultats de l'UNDAF 2019-2023	48
Annexe 3 : Schémas des Théories de Changement par Pilier	58
Annexe 4 : Estimation des budgets des agences des Nations Unies selon les piliers et les Effets de l'UNDAF	62
Annexe 5 : Clauses légales de l'UNDAF	65

Résumé exécutif.

Le Gouvernement du Burundi a élaboré le Plan National de Développement (PND) pour la période 2018-2027, qui vise à engager le pays dans une étape cruciale pour son développement social et économique. Le PND, aligné aux Objectifs de Développement Durable (ODD), s'appuie sur les progrès atteints dans le domaine des services sociaux de base et entend poursuivre les efforts en matière de développement durable afin, notamment, de réduire les vulnérabilités socioéconomiques, de prévenir et répondre aux catastrophes naturelles, atténuer les effets des changements climatiques, et contribuer ainsi à la cohésion sociale et au développement.

Parmi les défis majeurs à relever à court et moyen terme, le PND a identifié la transformation structurelle de l'économie, le renforcement de la bonne gouvernance et de l'état de droit, les pratiques démocratiques et la redevabilité auprès de la population.

En appui à la réponse à ces défis, et en vue d'adapter le cycle de programmation des Nations Unies, le Gouvernement et le Système des Nations Unies (SNU) au Burundi ont conjointement convenu des priorités de l'UNDAF 2019-2023 prenant en compte ses avantages comparatifs et l'Agenda de Développement 2030.

L'UNDAF traduit un profond souci d'inclusion - « ne laisser personne de côté », vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à réduire les inégalités et vulnérabilités au Burundi à travers une approche soutenue de résilience. Il aspire à garantir la prospérité et le bien-être des femmes et des hommes, tout en protégeant la planète et en consolidant les fondements de la paix.

L'UNDAF apporte ainsi son appui dans plusieurs domaines qui constituent le socle du développement social, culturel et économique, à savoir, a) la mise en place d'une gouvernance inclusive et équitable, b) l'amélioration des déterminants de santé, c) l'amélioration de l'accès, de la rétention et de la qualité de l'éducation, d) l'autonomisation des femmes, la prévention et la résilience aux chocs anthropiques et aux catastrophes naturelles, et e) le renforcement des capacités de gestion



stratégique et opérationnelle du secteur de l'environnement. Les solutions durables pour les personnes déplacées internes (PDI) et l'assistance aux réfugiés et rapatriés seront également prises en compte.

L'UNDAF intègre aussi dans ses priorités les dimensions transversales du développement telles que le Genre, les Droits de l'Homme, la résilience, la croissance démographique et le VIH. Les solutions durables pour les personnes déplacées internes (PDI) et l'assistance aux réfugiés, apatrides et rapatriés sont également prises en compte. Il prévoit un soutien aux systèmes statistiques sectoriels et nationaux pour le suivi et l'évaluation, et une contribution à la mobilisation des ressources et au développement de partenariats internationaux, régionaux et sectoriels.

Le processus de formulation de l'UNDAF 2019-2023 a permis de dégager les résultats stratégiques suivants :

Effet 1 : D'ici 2023, les filles et garçons bénéficient équitablement d'une éducation de qualité, avec un accent particulier sur le cycle fondamental, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;

Effet 2 : D'ici 2023, les hommes, les femmes, les filles et garçons, en particulier les plus vulnérables, utilisent de manière équitable des services de qualité de santé, de lutte contre le VIH et la malnutrition et des services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement contribuant à la couverture sanitaire universelle ;

Effet 3 : D'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale ;

Effet 4 : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention

des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, forêt), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés ;

Effet 5 : D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootechnique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

Effet 6 : D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de genre, la justice, et le respect des Droits de l'Homme de manière efficace, indépendante et transparente.

Le SNU et les autorités nationales atteindront ces résultats escomptés sur la base d'un engagement soutenu dans la mise en œuvre et dans le suivi de l'UNDAF.

Tout au long de la mise en œuvre de l'UNDAF, le SNU et le Gouvernement du Burundi s'appuieront sur les orientations issues de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la programmation conjointe unifiée¹ (Nexus développement/humanitaire) selon le « *New way of working* »,² et le cadre de référence de l'UNEG pour la conduite des évaluations et les principes de transparence, de redevabilité et de cohérence dans la mise en œuvre de l'UNDAF

1 UNDG : « Orientations relatives au Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement », 2017

2 UN Secretary-General-designate António Guterres' remarks to the General Assembly on taking the oath of office, 12 December 2016

2019-2023³. Ils s'assureront notamment de la flexibilité dans la planification et veilleront à ce que les appuis prévus pour le développement s'ajustent rapidement en fonction des situations (ou des besoins). La bonne coordination de l'ensemble des parties prenantes constitue un élément fondamental pour que l'UNDAF 2019-2023 puisse être mis en œuvre avec succès, au bénéfice de la population burundaise.

Les ressources financières nécessaires pour réaliser l'UNDAF 2019-2023 sont estimées à 784,4 millions de dollars américains alors que le montant des ressources disponibles est actuellement de 359,7 millions de dollars américains, soit 46% du montant total.



3 Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation, UNEG : « Normes et règles d'évaluation ». New York, 2016



Sigles et abréviations



AGR	: Activités Génératrices de Revenu
BAD	: Banque Africaine de Développement
BNUB	: Bureau des Nations Unies au Burundi
BOS	: Business Operation Strategy
CDS	: Centre de Santé
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNLS	: Conseil National de Lutte contre le SIDA
CSLP II	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté : deuxième génération
EDSB	: Enquête Démographique et de Santé
GISE	: Groupe Intégré Suivi-Evaluation
HACT	: Approche Harmonisée pour le Transfert d'Espèces
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IMIS	: Système Intégré de Gestion de l'Information
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
MDNAC	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MEM	: Ministère de l'Hydraulique, Energie et des Mines
MinEduc	: Ministère de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MINAGRIE	: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
MSPLS	: Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA
MDPHASG	: Ministère des droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre

MSP	: Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes
N-U	: Nations Unies
OMT	: Equipe de Gestion des Opérations
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PaD	: Partenaires au Développement
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PF	: Planification Familiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMT	: Program Management Team / Equipe de Gestion des Programmes
PNDS II	: Programme National de Développement de la Santé, Deuxième Génération
PNRA	: Programme National de Réforme Administrative
PNSR	: Programme National de Santé de la Reproduction
PTME	: Prévention de la Transmission du VIH/SIDA de la Mère à l'Enfant
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SIG	: Système d'Information Géographique
SMI	: Service de Santé Maternelle et Infantile
SNIS	: Système National d'Information Sanitaire
SNU	: Système des Nations Unies
SONU	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SONUB	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
SONUC	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets
SR	: Santé de la Reproduction
TICs	: Technologies de l'Information et de la Communication
UNDAF	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDG	: Groupe des Nations Unies pour le Développement
UNEG	: Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WASH/EHA	: Water, Sanitation and Hygiene/ Eau, Hygiène, Assainissement



Agences des Nations Unies



BIT	: Bureau International du Travail
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONUAA)
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
OHCDH	: Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONU Femmes	: Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNGASS	: Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies
UN HABITAT	: Programme des Nations Unies pour l'Habitat
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	: Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets



Photo de famille, atelier de validation technique conjointe de l'UNDAF 2019-2023. En avant plan le Ministre en charge de la Coopération au Développement (à gauche) et le Coordonnateur Résident du SNU au Burundi (à droite)



1. Introduction générale

1.1 Contexte du Burundi

1.1.1 Contexte politique, économique, social

Au cours des décennies qui ont suivi son accession à l'indépendance en 1962, le Burundi a connu des conflits récurrents qui ont particulièrement affecté sa stabilité politique et économique, et causé les multiples déplacements de la population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burundi. La signature des accords d'Arusha, en 2000, a permis d'engager un processus de paix et d'initier des réformes politiques majeures, notamment la mise en place d'un système politique multipartite et d'un régime présidentiel. Afin de prévenir de nouvelles vagues de violences, la Constitution de 2005 issue des accords d'Arusha a introduit des quotas afin d'assurer la représentation de l'ensemble des différentes catégories et couches sociales du Burundi dans les institutions. Elle a également prévu la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle afin d'établir la vérité sur les violences passées et de lutter contre l'impunité.

En 2015, le pays a connu des événements socio-politiques suivis de violences. Ces derniers ont freiné la dynamique de relance économique d'avant et continuent de poser au pays des défis multiformes de développement et humanitaires. Le dialogue inter-burundais soutenu par la communauté internationale y compris les Nations Unies a été préconisé comme voie de réconciliation nationale et d'un retour à la sécurité et à une paix durable. Ces efforts se poursuivent dans un nouveau contexte politique dominé par la tenue en mai 2018 du référendum constitutionnel⁴ et la préparation des élections générales de 2020⁵.

4 Le décret 100/027 du 18 mars 2018 du Président de la République convoque le corps électoral pour le 17 mai 2018.

5 Les élections communales, législatives et présidentielles sont prévues en 2020.



Sous les effets combinés de ce contexte socio-politique, de la réorientation des financements des partenaires au développement qui représentaient 50% du budget national jusqu'en 2014, et des aléas naturels, l'économie du Burundi a été négativement impactée.

Le Burundi fait partie des pays pauvres avec un PIB de 286 dollars par habitant selon la Banque Mondiale et un taux de croissance de 1,7% en 2016. Il occupe le 184e rang sur 188 pays selon l'Indice de Développement Humain du PNUD, édition 2016⁶. L'enquête sur les conditions de vie des ménages au Burundi (ECVMB) révèle qu'entre 2013-2014 64,6% de la population vivent en dessous du seuil national avec pauvreté avec 1744 Fbu par jour, soit 1,27 US\$; tandis que 80,2% vivent avec moins de 1,90 US\$ par jour.

La sécurité alimentaire constitue un défi majeur : en 2016, avec près d'un ménage sur deux, soit environ 4,6 millions des personnes, souffrant d'insécurité alimentaire, le Burundi occupait la dernière place du classement de Global Food Security Index⁷. Le niveau d'inégalité est relativement important selon l'indice de Gini qui s'élève à 0,388 pour l'ensemble du pays (0,409 en milieu urbain et 0,351 en milieu rural).

En matière de gouvernance globale, la situation reste préoccupante : le rapport 2017 de la Fondation Mo Ibrahim indique que le Burundi, avec un score de 39,9, se situe au 44ème rang des 54 pays africains et figure parmi les 12 pays africains où la situation s'est dégradée entre 2007 et 2016 (-6,5 points)⁸. En ce qui concerne

l'environnement des affaires, le classement Doing Business révèle que le Burundi a perdu 12 places entre 2015 et 2018 et se situe, désormais, au 164ème rang mondial⁹. Cette faible performance s'explique en partie par un déficit des capacités techniques et humaines dans le fonctionnement des Institutions devant assurer les services aux citoyens et dans la redevabilité et la transparence. Selon l'Indice de perception de la corruption 2017¹⁰, le Burundi occupe le 157ème rang sur 180 au classement des pays les moins corrompus du monde.

Sur le plan social, la situation du pays est caractérisée par une forte pression démographique et une augmentation constante des besoins sociaux alors même que le niveau des ressources disponibles pour y répondre reste limité. Avec environ 11,7 millions d'habitants¹¹, une croissance démographique de 3,1 % par an¹² et 63% des Burundais âgés de moins de 25 ans¹³, la population du Burundi est l'une des plus jeunes du monde. Dans le souci de compenser une production agricole déficitaire, avec ses faibles rendements, incapable de couvrir tous les besoins alimentaires de la population, la forte pression démographique pèse sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt), la sécurité alimentaire, et les services sociaux de base spécialement l'éducation, la santé et la nutrition.

Malgré les progrès observés en matière de participation des femmes à la vie politique (elles détiennent 32% des sièges à l'Assemblée

6 PNUD, *Rapport sur le développement humain 2016*, voir http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf

7 The Economist Intelligence Unit, (2017), *Global Food Security Index*, disponible en anglais: <http://foodsecurityindex.eiu.com/Index>

8 Fondation Mo Ibrahim, *Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique, Rapport annuel (2017)*, p. 16, disponible: <http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2017/11/21132849/2017-IIAG-Report-FR.pdf>

9 World Bank Group (2018), *Doing Business*, p. 4; disponible en anglais: <http://francais.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

10 *Indice de Perception de la Corruption 2017*, disponible en anglais: https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017#table

11 ISTEERU, *Projections Démographiques 2010-2050, niveau national et provincial*, p. 39. (2017)

12 Projections démographiques de l'ISTEERU, qui l'estimait à 2,6 % en 2015.

13 ISTEERU (2017) *Projections Démographiques 2010-2050, niveau national et provincial*, p. 19.



Nationale et 42% au Sénat et occupent 33.6% des postes au niveau provincial et 16% au niveau communal) ainsi que sur le plan normatif, les inégalités de Genre au Burundi demeurent importantes, le pays figurant à la 108ème place de l'indice de l'inégalité de Genre (IIG)¹⁴. Les femmes subissent, en effet, de formes multiples et croisées de discriminations en tant que filles, jeunes femmes, femmes âgées, cheffes de ménage, femmes autochtones Batwa, femmes vivant avec le VIH/sida, handicapées, migrantes, réfugiées, rapatriées, déplacées internes et à risque d'apatridie. Elles sont touchées, de façon disproportionnée, par la pauvreté et font face à de nombreux obstacles pour accéder aux terres (seules 17,7% des femmes disposent d'un titre de propriété foncière)¹⁵, aux ressources naturelles, aux infrastructures et services¹⁶, à l'information, aux nouvelles technologies, à la formation professionnelle, à un travail décent et à une protection sociale¹⁷. Enfin, les violences basées sur le Genre demeurent une préoccupation majeure : en 2016, 36% des femmes en âge de procréer ont été victimes de violences physiques, parmi lesquelles 10% pendant leur grossesse ; 23% des femmes en âge de procréer ont également été victimes d'abus sexuels¹⁸.

Sur le plan environnemental, le programme gouvernemental de reboisement a permis d'augmenter le taux de couverture forestière de 6,7% 2010 à 12% en 2015. Toutefois l'utilisation intensive du bois de chauffe comme principale source d'énergie reste une préoccupation majeure. En effet, le taux d'électrification des ménages ne dépassant pas 5%, contre en moyenne 16% en Afrique sub-saharienne et

41% dans les pays en développement à faible revenu¹⁹. Or l'électrification des ménages ne progresse que très lentement, en particulier en zones rurales, ce qui limite les capacités de diversification des économies locales et renforce les inégalités, y compris les inégalités de Genre. En effet, ce sont les femmes et les filles qui sont principalement chargées de la collecte du bois destiné à la fabrication de charbon, ce qui les oblige à parcourir de longues distances, avec des risques d'agression importants au cours de leurs déplacements.

Les phénomènes climatiques comme El Niño et La Nina continuent d'avoir un impact négatif sur la production agricole et la sécurité alimentaire. La pression démographique, couplée avec des problèmes fonciers, accroît la dégradation de l'environnement. La densité moyenne de la population du Burundi est de 320 habitants au km².

Les risques de catastrophe et les crises politico-sécuritaires qu'a connues le Burundi constituent les bases de déplacement d'une partie de la population burundaise. Le Burundi compte actuellement plus de 400.000 réfugiés dans les pays limitrophes et 187 026 Personnes Déplacées dont 54% sont hébergées par des familles d'accueil, 24% vivent dans des maisons louées et 4% dans des sites de déplacement. Il sied de noter que 70% des déplacements internes sont dus à des désastres naturels²⁰.

Pays enclavé au relief accidenté, le Burundi présente aussi une situation géographique qui l'expose aux catastrophes naturelles avec un impact négatif sur la sécurité alimentaire et sur une économie déjà fragile.

14 Programme des Nations Unies pour le Développement, (2016) *Rapport sur le développement humain 2016*, p. 28, disponible: http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf

15 Ministère des Droits de la personne humaine, de la solidarité et du Genre, *Plan d'Action 2017-2021 de mise en œuvre de la politique nationale Genre 2012-2025*

16 ISTEEDU, *EDSB III 2016/2017*

17 Ibid

18 Ibid

19 Ministère de l'Énergie et des Mines, *Étude Diagnostique du secteur de l'Énergie dans le cadre de l'initiative du SG de l'ONU pour l'Énergie durable (SE4All)*, 2013

20 Organisation internationale pour les migrations - OIM (2018), <https://displacement.iom.int/burundi>

En dépit de son potentiel en ressources humaines et naturelles, le Burundi fait ainsi face à des contraintes structurelles et conjoncturelles majeures qui entravent son développement et plonge de manière récurrente le pays et sa population dans des situations de grande vulnérabilité. Pour s'adapter à la situation et faire face aux défis du développement, les autorités burundaises avec leurs partenaires internationaux y compris le Système des Nations Unies (SNU) doivent conjuguer leurs efforts pour relever les défis majeurs.

Quelques défis comme la consolidation de la paix, la sécurité, la lutte contre l'impunité, la justice, la protection des Droits de l'Homme sont nécessaires à relever pour étouffer dans l'œuf les velléités de retour à la violence. Il est également nécessaire de réduire les vulnérabilités de la population.

La protection de l'environnement, l'accès à l'énergie renouvelable, à l'emploi décent et la résilience face aux changements climatiques, la gestion des catastrophes naturelles, la persistance des inégalités sociales et des vulnérabilités, la fragilité des systèmes de gouvernance politique, économique y compris la lutte contre la corruption, et administrative requièrent aussi une attention particulière pour la relance économique et la réduction de la pauvreté.

L'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF), vient comme l'articulation de l'ensemble des engagements des Nations Unies pour accompagner le Gouvernement et le peuple burundais, durant les cinq prochaines années, dans leurs priorités de développement et de réponse aux situations d'urgences et de résilience.

La mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2023 s'inscrit dans un contexte de réforme

constitutionnelle et des élections générales à venir avec toutes les implications y relatives.

1.1.2 La contextualisation des ODD et les priorités nationales

Les 17 ODD regroupent 169 cibles réparties en cinq piliers clés qui sont les **Personnes** englobant les ODD 1,2, 3, 4, 5, 6 et 10, la **Prosperité** avec les ODD 1, 8, 9, et 11, la **Paix et la Résilience** représentées par l'ODD 16, la **Planète** comprenant les ODD 6,7,11,13, 14 et 15 et enfin le **Partenariat** correspondant à l'ODD 17.

Le Burundi s'inscrit dans cette dynamique mondiale des ODD. Il figure parmi les premiers pays au monde à avoir adopté un *Rapport National* de contextualisation des *objectifs de développement durable* (ODD)²¹. Ce rapport s'appuie sur le bilan de la mise en œuvre des OMD, qui a montré que le Burundi avait, en 2015, atteint totalement ou partiellement plusieurs objectifs : les trois indicateurs de la cible 1 de l'OMD 2 ont été atteints ou quasi atteints²² ; quatre des six indicateurs de l'OMD 3 ont été atteints ou moyennement atteints mais deux n'ont été que faiblement atteints; en revanche seul un indicateur sur trois de l'OMD 4 a été atteint, les 2 autres n'étant que faiblement atteints, les progrès moyens de l'OMD 5 et des progrès faibles des OMD 1, 2, 7 et 8.²³

A l'issue de ce processus de contextualisation, le Burundi a retenu 46 cibles en suivant la Méthode Rapide d'Évaluation Intégrée (*Rapid Integrated Assessment*) qui permet de reprendre,

21 Le ministère à la Présidence chargé de la Bonne gouvernance et du Plan, *Rapport de priorisation et contextualisation des cibles des Objectifs de Développement Durable au Burundi*, 2017.

22 Ibid, p. 16.

23 Ministère de la Planification du Développement et de la Perspective, *Rapport National sur les OMD 2015*.



dans un premier temps, les domaines prioritaires contenus dans les documents de planification nationale et de faire correspondre les cibles ODD. Celles-ci ont alors été priorisées selon trois critères : (1) l'importance des cibles dans le développement durable du pays, (2) leur contribution multidimensionnelle dans les priorités nationales et enfin (3) l'existence d'un indicateur de mesure. Le Burundi a ainsi priorisé 16 Objectifs, 49 cibles et 101 indicateurs. A ces objectifs, cibles et indicateurs priorisés, le pays a ajouté l'objectif de partenariat (Objectif 17) et ses cibles (au nombre de 19) et indicateurs (au nombre de 25) ainsi que les cibles de mise en œuvre des 16 objectifs priorisés (au nombre de 43) et leurs indicateurs (au nombre de 50), pour se doter d'un package national des ODD comprenant au total 17 Objectifs (en respect du caractère de package unique des ODD), 111 cibles (priorisés + mise en œuvre + partenariat) et 176 indicateurs.

Par la suite, dans un contexte de fin du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II, 2012-2015), le Gouvernement du Burundi a élaboré un Plan National de Développement (PND), cadre d'orientation pour l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles de développement. L'intégration harmonieuse des ODD dans les plans stratégiques sectoriels et leur mise en cohérence avec les priorités nationales constituent ainsi la clé du processus national d'appropriation des ODD.

Couvrant la période 2018-2027, le PND se fixe trois priorités majeures : (i) une croissance soutenue et inclusive pour une résilience économique et un développement durable, (ii) une gouvernance axée sur les principes démocratiques et la sauvegarde de la souveraineté nationale et (iii) l'efficacité des mécanismes de mobilisation des ressources et capitalisation de la coopération. Le PND définit également les axes d'intervention et les orientations stratégiques à privilégier afin de relever les défis persistants.

1.2 Le Cadre d'accompagnement du SNU au Burundi

1.2.1 Les acquis de l'UNDAF 2012-2018 et les leçons apprises

L'UNDAF 2012-2016, aligné au CSLP II (2012-2015), étendu jusqu'en 2018 a été mis en œuvre dans un contexte marqué, initialement par une croissance économique relativement soutenue, ce qui a permis au Burundi de réaliser plusieurs avancées importantes, notamment sur le plan social. Cependant, la crise politique et économique de 2015 a freiné cette dynamique et remis partiellement en cause certains progrès réalisés. Les bonnes pratiques et les principales leçons apprises dans la mise en œuvre de l'UNDAF sont de plusieurs ordres.

La qualité de l'appui technique a contribué à réaliser des avancées programmatiques, notamment en faveur de la consolidation de la paix au niveau communautaire, du renforcement des services de santé, de l'éducation et de la formation mais aussi de l'appui aux situations d'urgence. Le SNU a accompagné le renforcement des capacités institutionnelles notamment en matière de planification, d'élaboration de stratégies et de document de politique, ainsi que de production des données statistiques de qualité. Par la mobilisation des acteurs locaux, le SNU a également contribué au renforcement des capacités des détenteurs de droits en matière d'information, d'organisation et de mobilisation, de représentation et de plaidoyer. Le SNU a aussi joué un rôle important dans la lutte contre les discriminations et les inégalités de Genre. Enfin, le renforcement de la programmation conjointe entre ses agences a été un point fort de l'intervention du SNU.

1.2.2 Les principes directeurs

Ne laisser personne de côté

A travers l'UNDAF 2019-2023, le SNU et le Gouvernement réaffirment leur engagement auprès des communautés et des groupes qui sont ou risquent d'être laissés de côté dans le processus de développement : les Groupes Effets s'assurent d'identifier les facteurs de la marginalisation ou du processus d'exclusion vécue par des groupes vulnérables en particulier les Batwas, les Albinos, les personnes vivant avec le VIH, les personnes vivant avec un handicap, les personnes réfugiées, rapatriées et déplacées internes, les personnes à risque d'apatridie et autres migrants vulnérables, ainsi que les personnes âgées. Dans le cadre de leur programmation, les agences du SNU veilleront à ce que personne « ne soit laissée de côté », en ciblant plus particulièrement les communautés les plus vulnérables avec un paquet intégré d'interventions visant l'inclusion sociale et le renforcement de la résilience. L'objectif est d'arriver au plein exercice des droits de chaque individu à tous les niveaux et par les organisations de la société civile et du secteur privé.

Le SNU Burundi, en collaboration avec les autorités nationales, mettra en place des stratégies de plaidoyer auprès des différents Partenaires au Développement, traditionnels et non traditionnels, afin d'élargir les plateformes de travail vers les personnes et les groupes les plus vulnérables dans des zones ciblées.

Droits de l'Homme, égalité des sexes et autonomisation des femmes

L'UNDAF est le cadre du SNU contribuant à « réaliser les Droits de l'Homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles » conformément à l'Agenda de Développement 2030. L'UNDAF intègre les Droits de l'Homme et le Genre à la fois

dans les résultats et pour assurer le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales et régionales ratifiées par le Gouvernement du Burundi. Il précise les responsabilités des différents partenaires nationaux et des agences pour le suivi des conventions par les Groupes Effets. Le suivi des engagements inscrits dans l'UNDAF repose sur les cinq domaines clés tels que soulignés par UNDG²⁴ : l'alignement aux normes, la lutte contre les inégalités et la discrimination, la participation significative et effective de toutes les parties prenantes, les vérifications nécessaires à la mise en œuvre, et la réduction des inégalités entre les sexes en autonomisant toutes les femmes et les filles.

Pour ce qui est de l'autonomisation des femmes et des hommes, le Burundi a fait beaucoup de progrès en matière de promotion de l'égalité des sexes. L'introduction de quotas par la Constitution a permis l'entrée des femmes au Sénat (42%) et à l'Assemblée nationale (30%). Au niveau institutionnel, l'existence d'une structure de tutelle spécifique, le Ministère des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MASDPHG), qui a institué une politique nationale de l'égalité des sexes en 2012 avec son plan d'action quadriennal, ainsi que la désignation des points focaux dans les différents ministères, représentent des avancées importantes. Malgré ces progrès, les inégalités entre les sexes au Burundi restent importantes, le pays étant classé 108e avec l'indice de l'inégalité entre les sexes. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dans sa recommandation générale au Burundi (2017), a souligné que les femmes continuent de faire face à des obstacles structurels à la pleine jouissance de leurs droits. Les défis à relever pour la promotion effective de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Burundi sont principalement: la cohérence des législations nationales avec les engagements du Burundi en

24 UNDG, *Principes de programmation de l'UNDAF*, 2017



faveur de l'égalité des sexes au niveau régional et globale, la violence généralisée, les pratiques néfastes, les normes sociales discriminatoires et les stéréotypes nient ou restreignent leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et la pauvreté qui touche la femme disproportionnellement.

Durabilité et Résilience

Le Burundi fait régulièrement face à des catastrophes naturelles et à des chocs anthropiques qui sont repris dans plusieurs axes stratégiques du PND 2018-2027 et dans chaque Effet de l'UNDAF. Cela se traduit par une population qui reste fondamentalement vulnérable et souvent incapable de s'adapter. Actuellement, environ 50% de la population font plus de 30 minutes pour accéder à l'eau potable et 39% n'ont pas accès à des installations sanitaires de base. Les données nutritionnelles les plus récentes confirment que le taux de malnutrition chronique et le retard de croissance sont très élevés (56% des enfants de moins de 5 ans). En outre, près de 70% de la population sont chroniquement sous-alimentées, soit trois fois plus que les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Capitalisant sur la continuité d'actions entreprises au cours des dernières années, conscients de la nécessité de mettre en avant des approches visant la durabilité / pérennisation et la résilience au niveau institutionnel, communautaire et individuel, les Groupes Effets seront un point d'ancrage pour soutenir les actions contribuant à (i) stimuler l'action de développement au niveau communautaire dans les domaines où les besoins, les risques et les vulnérabilités sont les plus élevés, (ii) identifier et mettre en œuvre des «paquets» d'activités non seulement pour répondre aux besoins, mais aussi pour les réduire; (iii) renforcer la coordination entre les partenaires au développement et les partenaires humanitaires; (iv) et agir plus tôt pour prévenir les catastrophes. La nécessité de

relever, simultanément, des défis humanitaires et de développement constitue pour le Burundi un impératif pour lequel les agences ont convenu de coordonner leurs efforts en renforçant l'appui auprès des autorités nationales, décentralisées et locales.

La programmation de l'UNDAF et les plans annuels/biannuels prendront en compte les six éléments de la durabilité-pérennisation, décrits dans le Guide « Principes de programmation de l'UNDAF (UNDG, 2017). Les Groupes Effets de l'UNDAF mettront en place des outils pour mesurer les progrès réalisés au niveau communautaire en matière de capacités de résilience, d'anticipation, et d'adaptabilité face aux chocs et catastrophes. De plus, un accompagnement institutionnel sera assuré afin d'intégrer, dans les plans sectoriels et communaux le nexus développement et humanitaire, pour faire face à la récurrence des catastrophes naturelles et les mesures de protection sociale et économique favorisant la reprise des activités génératrices de revenus dans les communes. Par ailleurs, les engagements ratifiés dans ce domaine par le Gouvernement Burundais seront pris en compte, notamment les conventions internationales et les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Responsabilité et Redevabilité

Les principes de responsabilité et de redevabilité seront à respecter simultanément par toutes les parties prenantes à chaque étape de la planification, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de l'UNDAF. La responsabilité collective renforcera chaque maillon de la chaîne d'actions mettant en complémentarité les expertises et renforçant ainsi la redevabilité. En soutenant une participation inclusive, la mise en œuvre de l'UNDAF offrira, à tous les niveaux, un espace de dialogue ouvert et inclusif. Les échanges permettront de partager des informations, d'orienter les actions et d'établir les rôles et responsabilités pour

atteindre les résultats souhaités. A cet effet, l'UNDAF servira de levier important pour soutenir la gouvernance, la transparence, la redevabilité réciproque, la participation et la rétroaction tout au cours de la mise en œuvre en veillant à ce que les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations soient pleinement impliqués à toutes les étapes du processus de programmation et de mise en œuvre.

Mécanisme régional

L'UNDAF 2019-2023 reflète l'engagement du Burundi dans le dialogue de l'EAC pour trouver une solution politique durable. Sur le plan du développement, de l'aide humanitaire et de la paix, l'équipe est impliquée dans le cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs conçu pour lutter contre les facteurs de conflit entre la République Démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie. Le SNU a signé un projet transfrontalier de \$2 millions entre le Burundi et la Tanzanie pour appuyer ce cadre stratégique pour la région des Grands Lacs axé sur la protection, l'accès aux services de base ainsi que les moyens de subsistance des rapatriés et des membres des communautés d'accueil.

1.2.3 Les avantages comparatifs

Une analyse des avantages comparatifs du SNU a été conduite selon la méthodologie SWOT en préalable à l'élaboration de l'UNDAF 2019-2023. Elle a permis d'identifier les forces et les faiblesses du SNU ainsi que les opportunités et les contraintes susceptibles d'entraver la réalisation des résultats du présent Plan-cadre. Les résultats de l'analyse ont été croisés avec ceux de l'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2012-2016, étendu à 2018. Il apparaît ainsi que les principaux points forts du SNU pouvant faciliter la mise en œuvre des politiques publiques engagées au Burundi sont sa neutralité, son impartialité et la qualité de ses

ressources humaines et de son appui technique. Ses autres points forts sont sa capacité à mobiliser les partenaires, à favoriser le réseautage et la coordination, à promouvoir la coopération Sud-Sud et à jouer un rôle de fédérateur et de catalyseur.

Le SNU dispose, en outre, d'une expérience avérée en matière de planification et de programmation basées sur les Droits de l'Homme qui lui permet de faciliter l'intégration des normes et standards universels dans les politiques et stratégies nationales. Sa maîtrise des techniques de planification, de gestion et de suivi & évaluation des politiques et des programmes, ainsi que son expertise cumulée en matière de production et de gestion des connaissances, devraient, également, lui permettre de jouer le rôle de centre de référence en matière de partage du savoir et des connaissances. Enfin, l'analyse des avantages comparatifs a montré que le SNU a la capacité de contribuer à des avancées dans les domaines socio-économiques et environnementaux. Il dispose également de capacités internes pour développer son action selon une approche multidimensionnelle concertée et intégrée, avec une économie des efforts et des moyens techniques et financiers.

Les initiatives engagées au niveau international en matière de développement durable, d'environnement et de réduction des effets du changement climatique, ainsi que l'émergence de nouvelles possibilités de coopération bilatérale et régionale (Sud-Sud) constituent un cadre favorable pour l'appui aux réformes structurelles menées par le Gouvernement du Burundi et la réalisation des objectifs du présent Plan cadre. Toutefois, plusieurs risques existent, notamment en matière de sécurité et de déplacements importants de populations, voire de crises humanitaires, qui sont susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats attendus de l'UNDAF.



1.2.4 Processus d'élaboration

L'UNDAF 2019-2023 a été élaboré, selon un mode participatif, au terme d'un processus de consultation de nombreux groupes vulnérables (des femmes, des jeunes, des Batwa, des personnes handicapées, des albinos, etc.), des représentants de l'administration publique, du secteur privé et des organisations de la société civile et des agences du SNU.

L'exercice s'est déroulé en quatre étapes principales :

- **Adoption d'une feuille de route**

En consultation avec toutes les parties prenantes, le Comité de Pilotage de l'UNDAF 2012-2018, co-présidé par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et le Ministre en charge de la Coopération, a arrêté en janvier 2018, une feuille de route, précisant l'approche retenue et le calendrier à suivre.

- **Formation sur les principes de programmation**

Les membres de l'Equipe de Gestion de Programme (PMT), en charge de conduire le processus, ont bénéficié d'une présentation sur le nouveau Guide d'Elaboration de l'UNDAF et d'un partage d'expériences sur la préparation de l'UNDAF au niveau d'autres pays de la sous-région. Ils ont aussi suivi plusieurs formations, notamment sur la Programmation Basée sur les Droits de l'Homme (HRBA), la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)/RBM, et la Planification sensible au Genre.

- **Elaboration du Bilan Commun du Pays (CCA)**

Afin de déterminer les enjeux prioritaires en matière de développement, d'identifier les blocages et de proposer des pistes d'actions possibles, des travaux d'analyse sectorielle (secteurs productifs, secteurs sociaux, gouvernance et environnement) et plusieurs focus groupes, avec les différents acteurs du développement y compris les groupes vulnérables, ont été conduits sous le leadership du PMT et du RCO. Le document du CCA, qui fait la synthèse de ces travaux, a été validé en mars 2018.

- **Processus de planification stratégique de l'UNDAF**

L'Equipe-Pays des Nations Unies a défini une vision commune autour des axes stratégiques et des options programmatiques possibles. Avec le Gouvernement, elle a considéré que l'option « UNDAF développé au niveau des piliers et des effets » était la mieux adaptée au contexte du Burundi. Cette approche permet, en effet, de préparer des programmes pays et des plans d'actions flexibles, facilement ajustables pour tenir compte des changements éventuels dans les orientations stratégiques. L'atelier de priorisation stratégique, facilité par le Comité de Pilotage de l'UNDAF 2012-2018, qui s'est tenu en fin janvier 2018, a permis d'arrêter les priorités stratégiques et les effets attendus du nouvel UNDAF 2019-2023, sur la base de la vision commune, des avantages comparatifs et des priorités convenues conjointement.

Les groupes effets, avec l'appui technique du GISE et des groupes transversaux Genre, VIH et Droit de l'Homme, et sous le pilotage du PMT et du RCO, ont produit le document UNDAF y compris sa théorie de changement et sa matrice de résultats.

En septembre 2018, la version provisoire de l'UNDAF a été partagée pour commentaires et orientations avec le Bureau Régional de l'UNDG au niveau de l'Afrique de l'Est et Australe. Une version incluant les commentaires de UNDG a été validée par le

UNCT fin septembre. En Novembre 2018 et Janvier 2019, le document a été analysé et validé respectivement par le Comité Technique Conjoint et le Comité de Pilotage Conjoint de l'UNDAF 2019-2023. Le Système des Nations Unies et le Gouvernement du Burundi se sont accordés sur la chaîne de résultats et le système de responsabilisation dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2023.

La signature conjointe de l'UNDAF 2019-2023 en Janvier 2019 a bouclé le processus de la nouvelle programmation commune.



Cérémonie de signature conjointe et de lancement officiel de l'UNDAF 2019-2023 par le Ministre en charge de la coopération au développement et le Coordonnateur Résident du SNU au Burundi.





Photo de famille : cérémonie de signature conjointe et de lancement officiel de l'UNDAF.



2. Vision stratégique et théorie du changement de l'UNDAF 2019-2023

2.1 Vision stratégique de l'UNDAF

Inspiré par l'agenda transformatif du Programme de développement durable 2030 et les Objectifs de Développement Durables, l'UNDAF 2019-2023 traduit un profond souci d'inclusion - « ne laisser personne de côté », vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à réduire les inégalités et vulnérabilités au Burundi à travers une approche soutenue de résilience. Il aspire à garantir la prospérité et le bien-être des femmes et des hommes, tout en protégeant la planète et en consolidant les fondements de la paix.

L'UNDAF souligne la nécessité qu'il y a à répondre, de manière intégrée et coordonnée, à la fois, aux objectifs humanistes du mandat traditionnel des Nations Unies, à la complexité des défis contemporains et aux besoins fondamentaux de la population burundaise, en matière de droit à la vie, à l'alimentation, à l'éducation, à la santé, à une eau potable, à un emploi décent, à la liberté, à l'égalité, à la non-discrimination, à la sûreté, à la paix, etc... A cet effet, il s'emploie à mettre au centre de ses stratégies et interventions les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les enfants de moins de 5 ans, les personnes vivant avec le VIH, les personnes vivant avec un handicap, les marginalisés, les retournés, les déplacés internes et leurs communautés hôtes ainsi que les réfugiés.

Nexus Développement – Humanitaire – Paix

L'UNDAF vise à renforcer les liens entre l'humanitaire, le développement, la prévention et la consolidation de la paix par i) une analyse conjointe des défis du Burundi, ii) l'intégration dans un seul document de planification stratégique des réponses multisectorielles cohérentes, coordonnées aux défis en matière de développement, d'humanitaire et de consolidation de la paix, iii) la mise en œuvre, de manière holistique, de l'approche de la résilience dans les interventions de développement, les interventions humanitaires et les actions de prévention au niveau communautaire, organisationnel et institutionnel.



L'UNDAF 2019-2023 illustre la complémentarité existante entre l'ensemble des acteurs du SNU. Il retient comme hypothèse qu'aucune crise socio-politique ou catastrophes naturelles majeures n'aura lieu au cours de la période, et que toutes les Agences du SNU présentes au Burundi auront, par conséquent, un rôle important à jouer dans le développement de la nation. Il considère, toutefois, que certaines agences pourront continuer à apporter des appuis de nature humanitaire aux personnes les plus vulnérables comme les réfugiés vivant dans les camps, les personnes déplacées et celles affectées par des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse...).

Dans l'esprit du Grand Bargain, du Sommet Humanitaire Mondial à Istanbul, et de la Nouvelle Façon de Travailler (*New Way of Working*), un nouveau partenariat entre les acteurs humanitaires et de développement est en train de se mettre en place. Il s'étend désormais aux missions de paix et de sécurité et intègre les aspects de prévention et de renforcement des capacités des acteurs nationaux.

Dans le cadre de ses interventions, le SNU s'engage à renforcer les capacités des acteurs locaux et à intégrer des actions de consolidation de la paix et de renforcement du dialogue entre les communautés vivant au Burundi. Un plan de réponse humanitaire (PRH) sera développé au cours de la période en tenant compte des orientations de cet UNDAF.

L'UNDAF 2019-2023 entend donner une nouvelle impulsion aux actions du SNU en liant plus étroitement que par le passé l'action normative et les interventions opérationnelles, tout en soutenant une intégration plus poussée, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la récente initiative visant à resserrer les liens entre actions humanitaires, actions de développement et actions de prévention de conflits pour une meilleure résilience

des communautés. Il donne la priorité à la réalisation des Droits de l'Homme, à l'intégration de la question de l'égalité de Genre et de l'autonomisation des femmes et des filles, au renforcement de la résilience et à la promotion de la redevabilité des acteurs.

Cette vision stratégique orientera les interventions du SNU qui viendront en appui aux politiques nationales sur la base des priorités organisées autour de quatre piliers (Personnes, Prospérité, Planète et Paix), eux même déclinés en plusieurs résultats stratégiques.

2.2 Théorie du changement

Dans le cadre de l'élaboration de cet UNDAF, le Système des Nations Unies a développé une « Théorie du changement » pour chacun des quatre piliers (Personne ; Prospérité ; Planète ; Paix) afin de mieux comprendre les chaînes de causalité lors de la mise en œuvre de ses programmes. La théorie du changement décrit la relation existant entre les résultats du niveau inférieur et ceux de niveau supérieur et identifie les conditions préalables, les risques et les hypothèses à prendre en compte aux différentes étapes du processus. Elle montre comment des résultats spécifiques peuvent aboutir à des changements au niveau de l'impact et identifie les actions à entreprendre afin d'aboutir aux résultats escomptés.

Afin de proposer des mesures de mitigation appropriées, une revue du Programme de criticité (Programme criticality) sera conduite tous les douze mois pour évaluer les risques dans les zones de mise en œuvre des programmes.

Les schémas de la théorie du changement sont disponibles en annexes.



Pour chaque effet, une section décrit :

- les Objectifs de Développement Durable correspondants ;
- les défis à relever avec la description des principales causes identifiées dans le CCA ;
- l'avantage comparatif et la réponse du SNU qui doit à la fois prendre en compte les priorités arrêtées pour la période de 2019 – 2023, mais aussi les priorités du Gouvernement et le travail d'autres partenaires clés, bilatéraux et multilatéraux, parmi lesquels la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la Banque mondiale.

- (1) l'éducation,
- (2) la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et
- (3) l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables et le renforcement de la protection sociale.



2.3 Les résultats stratégiques de l'UNDAF

Les résultats stratégiques de l'UNDAF décrivent la contribution du SNU au Burundi à la réalisation des priorités nationales telles que définies dans le PND.

2.3.1 Personne : Inclusion, dignité et égalité

Pour soutenir le pilier « Personnes », le SNU au Burundi a retenu trois effets qui sont

Effet 1. *D'ici 2023, les filles et garçons bénéficient équitablement d'une éducation de qualité, avec un accent particulier sur le cycle fondamental, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.*

L'effet 1 est aligné sur les axes Education et formation, Dividende démographique, Emploi décent et jeunesse, Développement des Infrastructures d'appui à la production (Energie, Eau potable, Transport, TIC, etc.) du PND. Il contribuera à l'atteinte des ODD 4 "Education de qualité" et 9 "Industrie innovante et infrastructure".

Défis du secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation a pris une place importante dans les investissements consentis au niveau national, notamment en raison de l'instauration, dès 2005, de la gratuité des frais de scolarité dans l'enseignement primaire. Depuis 2010, le Burundi a entamé une réforme de son système éducatif, qui a conduit, notamment, à la création d'un cycle d'enseignement fondamental de 9 années, visant à

- assurer un accès libre et égalitaire, tant pour les filles que les garçons, à l'éducation de base ;

- ii) augmenter le taux de rétention des élèves ; et
- iii) améliorer les techniques d'enseignement.

Les progrès enregistrés dans ce domaine ont permis au Burundi d'atteindre, en 2015, l'OMD 2 portant sur l'éducation primaire universelle, avec un taux brut de scolarisation de plus de 119% en 2016²⁵.

Toutefois, plusieurs goulots d'étranglement demeurent, que ce soit au niveau de l'égalité d'accès et de la qualité de l'enseignement dispensé. Les taux d'abandon scolaire demeurent élevés et de nombreux enfants vulnérables, particulièrement les jeunes mères, les enfants vivant avec handicap, les déplacés internes et les rapatriés, restent exclus du système scolaire.

Interventions programmatiques du SNU

Au cours des cinq prochaines années, le SNU au Burundi contribuera à la réussite de la réforme du cycle fondamental en apportant un appui au renforcement du pilotage du système, à l'augmentation de la demande d'éducation et à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'environnement d'apprentissage-scolaire.

Le SNU continuera à appuyer la formation des personnels enseignants et mettra en place un système efficace de suivi des acquis de formation pour les professionnels de l'éducation. En vue d'une plus large inclusion scolaire, il appuiera la réalisation d'études sur les approches pédagogiques à privilégier avec les enfants les plus vulnérables (enfants vivant avec handicap, ceux des familles rapatriées, des réfugiés, des Batwas, des autres migrants ainsi que les enfants vivant avec le VIH), en veillant à ce que les conclusions de ces analyses soient intégrées dans la formation initiale et

continue des enseignants. La santé en milieu scolaire sera considérée comme un élément clé de la réussite des enfants et des jeunes à l'école. Le SNU mènera un plaidoyer afin que le préscolaire devienne une partie intégrante et obligatoire du parcours éducatif de chaque enfant. Il apportera son appui afin que les éducateurs et les enseignants du préscolaire bénéficient d'une formation spécifique et que l'enseignement préscolaire serve de point d'appui à l'amélioration de la santé des enfants. Il veillera à ce que les parents puissent être conseillés et accompagnés pour qu'ils adoptent des pratiques favorisant l'éveil et l'apprentissage des enfants dès le plus jeune âge.

Compte tenu des risques récurrent de catastrophes naturelles au Burundi, les plans de contingence développés par les communes devront être intégrés dans les plans d'actions scolaires afin de répondre aux situations d'urgence et de renforcer la sécurité des enfants et des adolescents.

Afin de mieux s'adapter aux besoins en éducation de chaque commune, et de répondre, notamment, aux évolutions démographiques et aux mouvements de population, le SIG sera renforcé au niveau décentralisé. La production, l'analyse et l'utilisation des données du SIG feront partie intégrante du processus de suivi et d'évaluation de l'efficacité du système éducatif à chaque niveau et serviront de base à la prise de décision.

Des stratégies seront mises en place afin de réduire les dépenses supportées par les ménages pour scolariser les enfants et réduire ainsi le taux d'abandon scolaire. Afin de prendre en compte les facteurs d'abandons scolaires non liés aux frais directs et indirects de scolarité, (grossesses précoces, travail des enfants, déplacements de population), le SNU soutiendra des actions de mitigation et de facilitation à la réinsertion scolaire. Il veillera à impliquer les associations communautaires, les femmes médiatrices,

25 Ministère l'Education, de l'enseignement supérieur et de la recherche Scientifique, *Annuaire statistique scolaire*, 2015-2016.



les groupements/associations de femmes entrepreneures et les organisations religieuses.

L'environnement d'apprentissage évoluera, de manière régulière, afin de tenir compte des changements de normes et de procédures en vigueur au sein des établissements scolaires (maintenance, construction, révision). L'achat des équipements pédagogiques de base tels que les livres et le matériel éducatif seront pris en compte dans les plans d'investissement afin de mieux répondre aux besoins des enfants. Dans les écoles, le SNU apportera également son appui pour l'adduction d'eau, et l'installation de latrines séparées filles/garçons, de panneaux solaires, et de structures adaptées aux enfants vivant avec un handicap.

Une attention toute particulière sera accordée au renforcement de la concertation entre partenaires et la coordination interministérielle afin d'optimiser les investissements, éviter les duplications, et promouvoir la mise en œuvre des politiques, des normes et des procédures pour l'atteinte des ODD.

L'effet 2 est aligné sur les axes Santé, Dividende démographique, Ressource en eau et assainissement global, et Développement

des Infrastructures d'appui à la production (Énergie, Eau potable, Transport, TIC.) du PND. Il contribuera à la réalisation des ODD 2 "Faim zéro", 3 "Bonne santé et bien-être" et 6 "Eau propre et assainissement".

Défis des secteurs de la santé, de la nutrition, et de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement

La diminution du financement de la santé ces dernières années met à mal la viabilité du système de santé notamment la décision prise par le Gouvernement d'offrir gratuitement des soins de santé aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes, qui a permis de réaliser des avancées significatives en matière de couverture sanitaire universelle. Selon les comptes nationaux de santé 2007, 2010, 2012 et 13, le pourcentage des dépenses de santé par rapport au PIB est passé de 10,03% en 2007 à 12,1% et tombant en 9,19% en 2013. Ainsi en 2016, le portail OMS sur UHC country data profile rapporte que l'indice de couverture des services de santé essentiels du Burundi est de 43, loin de la cible qui est de 80.

Effet 2 : *D'ici 2023, les hommes, les femmes, les filles et garçons, en particulier les plus vulnérables, utilisent de manière équitable des services de qualité de santé, de lutte contre le VIH et la malnutrition et des services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement contribuant à la couverture sanitaire universelle*



La proportion d'accouchements ayant lieu dans les établissements de santé (84%)²⁶ et le taux de couverture vaccinale (85% pour tous les vaccins de base chez les enfants de 12 à 23 mois²⁷) atteignent désormais des niveaux satisfaisants ; avec d'importantes disparités (93 % dans la province de Karusi à un minimum de 68 % à Cibitoke). Entre 2010 et 2016, le ratio de mortalité maternelle a connu une diminution passant de 499 à 334 décès pour 100.000 naissances vivantes et le taux de mortalité infanto-juvénile (78 pour 1.000 naissances), infantile (47 pour 1.000) et néonatale (23 pour 1.000) restent à des niveaux préoccupants.²⁸

Près de 750 cas de fistule obstétricale surviennent encore chaque année²⁹. Malgré un taux élevé de 85% d'accouchements par un personnel qualifié, l'accès aux Services Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) est très limité, avec seulement sept établissements de santé offrant des services de base et 23 établissements offrant des Services Obstétricaux et Néonataux Complètes (SONUC). Par ailleurs, la qualité des soins pré, per et postnataux, et de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance demeure insuffisante³⁰. L'accès aux services équitables des femmes aux services de santé reste préoccupant : parmi les femmes sans aucun niveau d'instruction, 81 % ont bénéficié d'une assistance à l'accouchement et 80 % ont accouché dans un établissement de santé contre 95 % parmi celles ayant le niveau secondaire ou supérieur. La province de Muramvya se caractérise par les proportions les plus faibles de femmes qui ont accouché dans un établissement de santé (67 % contre 95 % dans celles de Bujumbura).

En 2016-2017, le taux de prévalence contraceptive pour les méthodes modernes

n'était que de 23%, contre 18 % en 2010³¹ et le niveau de besoins satisfaits en matière de planification familiale restait faible (28,5% chez les femmes en union âgées de 15 à 49 ans), en particulier chez les adolescentes (24,2%), en raison de la persistance de barrières socioculturelles, d'idées fausses concernant les effets secondaires potentiels des méthodes contraceptives modernes, de ruptures de stocks dans la chaîne d'approvisionnement³² et du manque de formation des personnels de santé dans ce domaine³³.

D'après les données d'EDS 2016-2017, le taux de prévalence du VIH/sida est estimé à 0,9% au sein de la population âgée de 15 à 49 ans (1,2% chez les femmes et 0,6% des hommes) et à 0,1% parmi les adolescent(e)s de 15-19 ans. Les taux sont les plus élevés en milieu urbain (2.5%) : Bujumbura Mairie (3,6%) et Gitega (2,3%)³⁴ contre 0,7 % en milieu rural selon la même source. La prise en charge des PVVIH pose un défi en termes d'équité : - 71.56% d'adultes bénéficient d'un traitement antirétroviral sur l'ensemble des PVVIH contre 25.46% d'enfants. En termes d'efficacité des traitements ARV, plus de 80% des PVVIH sous ARV ont une charge virale indétectable mais il y'a un déficit important en termes de couverture ; seuls 24% ont réalisé le test de charge virale.

Très peu de données existent sur la prévalence des maladies non transmissibles au Burundi. Selon les estimations, la prévalence de l'hypertension artérielle est de 29.4% (2015) alors que celle du diabète est 4.2% en 2014 (portail OMS-Banque Mondiale). Les maladies non transmissibles restent une préoccupation pour le Burundi en raison de l'exposition des adolescents à la consommation

26 ISTEERU, *EDSB III 2016/ 2017*

27 Ibid

28 ISTEERU, *EDSB III 2016/ 2017*

29 MSLS, *Etude Fistules Obstétricales au Burundi*, 2013

30 ISTEERU, *EDSB III 2016/ 2017*

31 Ibid.

32 MSPLS, *RHCS Survey*, 2017 : En 2017, 37,9% des établissements de santé ont connu des ruptures de stock en matière de contraceptifs ;

33 ISTEERU, *EDSB III 2016/ 2017*

34 ISTEERU, *EDSB III 2016/ 2017*



du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées qui sont susceptibles de causer des décès prématurés évitables.

Les urgences de santé publique notamment les épidémies de paludisme et de cholera ont secoué le système de santé du pays et causé de nombreux décès dans la population déjà fragilisée. En effet, au cours des 5 dernières années, l'année 2017 a connu la plus forte incidence du paludisme (815 pour mille).

En dépit d'un fort potentiel en agriculture et en élevage, le Burundi est un des pays les plus affectés par l'insécurité alimentaire, avec 56% des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une malnutrition chronique³⁵. Compte tenu des dommages, souvent irréversibles qu'entraîne la malnutrition chronique sur la croissance physique et le développement intellectuel des enfants, et des effets négatifs sur la croissance économique du pays, la malnutrition chronique constitue un problème majeur de santé publique et de développement.

Seulement 58%³⁶ de la population a accès à l'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour de son lieu d'habitation dont 10% sur place, tandis que 42% doit effectuer un trajet de plus de 30 minutes pour y accéder. Moins de 44%³⁷ des Burundais utilisent des toilettes améliorées non partagées. Les difficultés d'accès à l'eau potable, le manque d'installations sanitaires adéquates et les mauvaises pratiques d'hygiène sont à l'origine de nombreuses maladies hydriques, de la fréquence des épidémies de choléra et de forts taux de prévalence de diarrhée et de malnutrition chronique chez les enfants.

Par ailleurs, la faible disponibilité d'eau particulièrement des points de lavage des mains dans les Formations Sanitaires tant pour le personnel de santé que pour les visiteurs

favorise la propagation des infections et met en mal la sécurité des patients dans ces formations sanitaires.

Interventions programmatiques du SNU

Les différentes politiques et stratégies existantes serviront au SNU de points d'appui essentiels pour développer des programmes de portée nationale, dans les régions et au sein des communautés. Ces programmes viseront à renforcer les stratégies de prévention et de promotion des bonnes pratiques. Dans les domaines de la santé-nutrition et de l'eau-hygiène-assainissement, le SNU appuiera la mise en œuvre et le suivi - évaluation des politiques afin de renforcer la prévention et répondre aux besoins grandissants résultant de la forte croissance démographique et des besoins de tendre vers la couverture sanitaire universelle.

Afin d'améliorer l'accès équitable à des services de santé de qualité et réduire ainsi les risques de morbi-mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, l'approche district sera conjuguée avec l'approche communautaire. La prévention et la prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles resteront à l'agenda des priorités d'actions. Les politiques et stratégies visant à améliorer le bien-être et la santé des adolescent(e)s et des jeunes, notamment en matière de contraception ou de planification familiale, de lutte contre la violence, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, les traumatismes, la consommation du tabac, de l'alcool et d'autres substances psycho actives recevront une attention particulière. Il en sera de même que la réduction du nombre de grossesses trop précoces, trop tardives ou trop nombreuses et l'espacement des naissances chez les femmes en âge de procréer.

Le SNU mutualisera les expertises afin de favoriser la mise en œuvre de stratégies

35 Ibid

36 Ibid

37 Ibid

multidimensionnelles de prévention et amplifier les retombées positives de la planification familiale en termes de bien-être pour la mère, la famille, la société et la situation financière des ménages. Le SNU portera une attention particulière aux contraintes socio-économiques qui limitent encore l'utilisation des services de santé parmi lesquels, i) le coût des traitements et des médicaments, ii) les distances à parcourir et les risques sécuritaires à surmonter pour se rendre jusqu'aux CDS, et iii) la nécessité pour de nombreuses femmes d'obtenir le consentement préalable du mari afin de pouvoir consulter pour elles-mêmes ou pour leurs enfants.

Dans la perspective d'atteindre la stratégie Fast Track avec l'objectif 90-90-90, (90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique VIH ; 90% des personnes ayant un statut sérologique positif sont mis sous traitement ARV et 90% de celles mises sous traitement ont une charge virale indétectable), le SNU au Burundi visera trois domaines de résultats stratégiques principaux à savoir la prévention de nouvelles infections à VIH notamment chez les jeunes et les populations clés et par le biais de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et le dépistage et traitement par ARV.

Dans le domaine de la prévention chez les jeunes, un accent sera mis sur la promotion de la stratégie de Communication pour le Changement de comportement adaptée aux adolescents et jeunes en matière de prévention du VIH à travers l'éducation aux life skills en milieu scolaire et en dehors de l'école ainsi que l'offre des services adaptés aux besoins des jeunes et de qualité dans les centres amis des jeunes.

Concernant les populations clés, outre le développement des compétences à défendre le droit à la santé, les populations clés bénéficieront également des interventions

adaptées à leurs besoins telles que la promotion du préservatif des gels lubrifiants, l'auto test, le traitement des IS, la prévention pré exposition par ARV...dans une logique de l'initiative Ville pour intervenir sur l'aspect « localisation population »

En matière de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, le plan d'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant sera actualisé, le dépistage systématique du VIH chez la femme enceinte lors des consultations prénatales se poursuivra ainsi que le dépistage du VIH chez l'enfant dans les différents services comme la vaccination, consultation pour nourrisson... à travers la mise en œuvre de la stratégie d'intégration.

La mise à échelle de la prise en charge pédiatrique avec le renforcement des capacités des infirmiers pour arriver à une délégation des tâches effective du médecin à l'infirmier est à poursuivre afin de relever le niveau de couverture de cette prise en charge.

En rapport avec le dépistage et traitement du VIH, un plaidoyer fort pour la mobilisation des ressources dans le cadre du «Test and Treat» selon les nouvelles directives de l'OMS va se poursuivre. Le dépistage à l'initiative du prestataire, le dépistage indexé et l'auto test vont être mis en œuvre et accélérés ainsi que la mesure de la charge virale. Pour cette dernière intervention, il y aura augmentation des appareils de mesure de la charge virale au niveau décentralisé et la formation des utilisateurs assurée.

Le SNU Burundi apportera son soutien à la promotion des pratiques familiales essentielles en matière de nutrition et de développement de la petite enfance, en soutenant la diffusion de nouvelles pratiques bénéfiques pour les tout-petits. Des actions spécifiques, comme les stratégies de communication sociale/ Information Education à destination des



populations vulnérables et marginalisées (enfants, adolescents, les femmes enceintes, femmes allaitantes (FEFA), adultes, personnes âgées) seront conduites pour améliorer l'alimentation des adolescentes, des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes ou allaitantes.

De manière intégrée, le SNU soutiendra les programmes et les plans d'actions pour la surveillance et la réponse à toutes les formes de malnutrition. La malnutrition chronique, les enfants de moins de deux ans, ceux de moins de cinq ans, les FEFA, et les adolescent(e)s feront l'objet d'une attention particulière. Le SNU appuiera, également, la mise à disposition de médicaments antiparasitaires et de FAF (Fer Acide Folique) ainsi que la révision des directives nationales concernant la supplémentation en micronutriments.

Sachant qu'il est possible d'induire des changements positifs dans les familles et les communautés à travers la sensibilisation des enfants, le SNU intensifiera son soutien aux programmes visant à promouvoir la santé et la nutrition à l'école, en particulier dans le cadre des cantines scolaires, ainsi qu'une bonne

Effet 3. *D'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale*

gestion de l'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) en milieu scolaire.

Le SNU apportera également son soutien au renforcement de l'accès et de l'utilisation des installations de l'EHA, tant au niveau des communautés que des services de base (établissements de santé et d'éducation), en veillant tout particulièrement à ce que la dignité des personnes les plus vulnérables (femmes, filles, personnes vivant avec un handicap) soit davantage respectée. Il poursuivra son plaidoyer en faveur du respect des normes et standards en matière d'infrastructures de l'EHA et l'intensifiera de façon à ce que des mesures en faveur de l'accès à l'eau dans les centres de santé et les écoles soient intégrées dans l'ensemble des plans d'aménagement communaux. Enfin, il contribuera à la sécurisation des lieux et des équipements en encourageant l'électrification des services sociaux de base et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Compte tenu de l'existence de risques récurrents du fait des chocs anthropiques et des catastrophes naturelles, le SNU renforcera son appui afin que les plans et les services des districts sanitaires prennent davantage en compte la nécessité de renforcer la résilience des communautés. A cet effet, les interventions de santé des plans communaux de développement seront intégrées dans les plans d'action des



districts sanitaires. Le renforcement du système d'alerte précoce via l'utilisation des TIC et d'une messagerie par SMS facilitera le suivi et la réponse rapide aux urgences.

Enfin, le SNU mettra son expertise au service du pays afin de collecter, analyser et disséminer l'information stratégique et générer les bases factuelles pour éclairer la prise de décision sur les politiques et stratégies basés sur les évidences

L'effet 1.3 est aligné sur les axes "Protection sociale" et "Emploi décent et jeunesse" du PND. Il contribuera aux ODD 5 "Egalité entre les sexes" et ODD 8 "Travail décent et croissance économique".

Défis des secteurs autonomisation et protection sociale

La persistante des inégalités de Genre affaiblissent les efforts de développement économique et social du pays et ont un impact négatif sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Au Burundi, les femmes et les jeunes âgés de 15 à 35 ans représentent plus de la moitié de la population active. En dépit d'avancées considérables sur le plan normatif, les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes demeurent lents et inégaux. Les femmes et les filles restent confrontées à des barrières structurelles, aux normes sociales discriminatoires et aux préjugés patriarcaux qui freinent la réalisation de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Cette situation est aggravée par un accès limité à la justice et par le manque de recours légaux, juridiques et institutionnels efficaces.

Ces déséquilibres ne permettent pas aux femmes et filles d'exprimer leur véritable potentiel : elles sont sous-représentées dans les institutions et les mécanismes de gouvernance

locaux et disposent généralement de moins de moyens d'expression, d'action et de décision, que ce soit dans les ménages et ou dans la société en général. Elles continuent d'assumer une part disproportionnée du travail familial et domestique non rémunéré dont dépendent leurs ménages et l'économie nationale. A l'instar des jeunes, elles sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté, l'inégalité d'accès aux terres, aux ressources naturelles, aux infrastructures et aux services ainsi que par le sous-emploi. Elles sont sur-représentées dans le secteur informel et ont rarement accès à un travail décent et à une protection sociale.

En matière de protection sociale, les défis à relever restent de taille :

- un cadre institutionnel faiblement rationalisé : on constate un certain chevauchement entre les compétences des différentes institutions chargées de mettre en œuvre la politique nationale de protection sociale ; par ailleurs, certaines institutions souffrent d'un positionnement inadapté et ne disposent pas des moyens de remplir pleinement la mission qui leur a été confiée. C'est le cas, du Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale (SEP/CNPS) qui rapporte au Ministère en charge des Affaires Sociales alors qu'il est censé couvrir tous les domaines de la protection sociale (santé, éducation, emploi...);
- Un secteur sous-financé : alors qu'en 2013-2014, 64,6% de la population vivait en dessous du seuil national de pauvreté (1.744 Fbu par jour, soit 1,27 US\$), le Gouvernement n'investit que 2 US\$ par habitant pour des programmes de protection sociale non contributive ;³⁸

38 Calcul fait à partir des données de la Loi des Finances 2018 du Burundi



- une couverture médicale encore faible : Seules 21,8% des femmes et 21.2% des hommes disposent d'une assurance médicale au Burundi.³⁹ Des réformes sont nécessaires afin de rationaliser le système de la Carte d'Assistance Médicale (CAM) qui est le régime d'assurance maladie le plus structuré et le plus utilisé dans le pays. Il assure la couverture de 15.4% des femmes et des hommes.⁴⁰
- des programmes de soutien aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables encore peu développés (transferts sociaux monétaires, travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre-HIMO) : le lancement en 2018 d'un programme national de transferts sociaux monétaires devrait permettre de couvrir 48.000 ménages dans 4 provinces. Toutefois, compte tenu du nombre de ménages pauvres au Burundi - l'ECVMB 2013/2014 en a estimé le nombre à 300.000 -, ce programme ne devrait toucher que 16% des ménages concernés.
- la persistance d'obstacles à la gratuité effective des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans et à la scolarisation dans le fondamental : cette situation résulte de l'existence de coûts additionnels liés au transport, à la prescription de certains médicaments payants, à l'existence de frais d'uniforme, aux coûts des fournitures scolaires, etc.

socio-économique du pays et l'extension de la protection sociale, le SNU au Burundi contribuera au renforcement de l'autonomisation des femmes.

Le SNU au Burundi apportera notamment son soutien au renforcement de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et aux services financiers, en particulier au crédit. A cet effet, des partenariats avec les services de micro-financement et de prêts seront établis ou renforcés de façon à ce qu'ils puissent proposer des produits et services adaptés aux personnes les plus vulnérables.

Afin que les femmes et les jeunes filles puissent acquérir, gérer et utiliser des technologies énergétiques durables, comme les séchoirs solaires, les broyeurs solaires et les systèmes de réfrigération solaire, le SNU favorisera également le transfert de connaissances, en partageant des informations et en organisant des formations.

L'extension de la protection sociale devrait permettre aux femmes, aux jeunes, aux migrants internes, aux réfugiés, aux apatrides, et aux rapatriés d'avoir un meilleur niveau de vie et de voir leurs droits fondamentaux davantage respectés, notamment via un accès facilité aux services de santé. Les transferts monétaires jouent un rôle essentiel dans des contextes de crise sociale, économique ou environnementale. Lorsqu'ils sont assortis de conditions, ils permettent souvent de rendre plus efficaces les actions multisectorielles en faveur des plus vulnérables.

Interventions programmatiques du SNU

Compte tenu de l'importance que cet enjeu représente pour l'amélioration des conditions de vie des ménages, le développement

39 ISTEEBU, *EDSB III 2016/2017*, pages 54-55

40 ISTEEBU, *EDSB III 2016/2017*; Pages 54-55

2.3.2 Planète : Résilience des communautés

Effet 4 : *D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, forêt), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.*

Le SNU Burundi a retenu cet effet afin de contribuer au résultat stratégique concernant la gestion des ressources naturelles, des risques, des crises et des catastrophes. L'effet 5 est aligné sur trois axes d'intervention du PND :

- (1) la gestion durable de l'environnement
- (2) l'adaptation au changement climatique et
- (3) l'aménagement du territoire. Il contribue aux ODD 11 « Villes et Communautés durables », 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » et 15 « Vie Terrestre ».

Au cours des dernières années, les efforts combinés du Gouvernement et du SNU

du capital forestier, à la délimitation des principales réserves naturelles et à une préservation plus efficace de la biodiversité. Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'environnement et du Lac Tanganyika, plusieurs initiatives ont été prises parmi lesquelles, la création et la délimitation de 17 sites de décharge contrôlée, l'élaboration des Schémas directeurs d'assainissement dans les provinces de Bujumbura Mairie, Kirundo, Karusi, Ngozi et Mwaro, la mise à jour du profil national sur la gestion des produits chimiques et le développement d'une base de données pour la gestion des produits chimiques au Burundi.

Des progrès ont également été accomplis dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau : le réseau d'observation hydrologique et météorologique pour le suivi des changements climatiques a été réhabilité ; les textes d'application du code de l'eau ont été élaborés et diffusés ; des eaux thermales, en particulier celles du site de Mugara dans la commune de Rumonge, ont été identifiées et protégées ; les zones tampons des lacs et rivières (lac Rweru, rivières Ruvyironza et Waga) ont été restaurées ; les lacs Dogodogo et Nyamuziba ont été délimités par des bornes ; enfin, des formations sur les techniques de collecte des eaux de pluies ont été dispensées .

Défis du secteur Gestion des Ressources Naturelles et prévention des risques de catastrophes

Sur le plan de l'environnement et la gestion des ressources naturelles les principaux défis sont :

- (i) la croissance démographique,
- (ii) les conflits fonciers,
- (iii) la sauvegarde de la biodiversité,
- (iv) l'utilisation du matériel biodégradable,
- (v) la protection des eaux des affluents du lac Tanganyika,



ont permis de renforcer les mécanismes institutionnels de lutte contre la pollution et les changements climatiques et de prévention et de gestion des catastrophes au niveau provincial et local. Ces efforts ont conduit également à une meilleure protection des sols, à la sauvegarde



- (vi) la protection et l'exploitation rationnelle des terres,
- (vii) la gestion des produits chimiques et autres déchets.

Les défis liés aux changements climatiques sont les suivants :

- (i) la capacité d'adaptation et de gestion des risques climatiques,
- (ii) l'exploitation des forêts et la protection des écosystèmes naturels,
- (iii) la capacité d'atténuation et de séquestration des Gaz à Effets de Serre (GES),
- (iv) la valorisation du rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques et (vi) la fiabilité des prévisions météorologiques.

En matière de la gestion intégrée des ressources en eau et assainissement, les défis du secteur sont :

- (i) le cadre légal et institutionnel,
- (ii) la préservation et la valorisation durable des ressources en eau,
- (iii) le code d'assainissement,
- (iv) la promotion de l'assainissement de base en milieu rural,
- (v) la création d'une base de données sur l'eau et l'assainissement et
- (vi) l'aménagement adéquat des bassins versants.

Enfin dans le domaine énergétique, l'utilisation abusive du bois de chauffe comme principale source d'énergie est un grand défi pour le Burundi. En effet, avec un taux d'électrification ne dépassant guère 5%, comparé à une moyenne africaine de 16% et 41% pour les autres pays en développement à faible revenus⁴¹, la progression de la fourniture d'électricité est lente, notamment dans les zones rurales

limitant les capacités de diversification des économies locales et renforçant les inégalités, y compris de Genre. En effet, les femmes et les filles, en raison de leurs rôles dans les ménages, sont plus impactées par la recherche de bois en termes de distances parcourues, de temps de travail et de risques d'agressions.⁴²

Interventions programmatiques du SNU

En réponse à ces défis, le SNU au Burundi concentrera ses appuis sur la protection et la restauration de l'environnement et la réalisation des engagements pris par le Gouvernement en matière de reforestation, de maîtrise de l'érosion, et de la préservation et la gestion des ressources en eau.

Le SNU Burundi renforcera les capacités des autorités nationales pour une meilleure gestion des risques et catastrophes, en appuyant la mise en œuvre des conventions internationales auxquelles le Burundi a souscrit, notamment en matière de changement climatique, de préservation de la biodiversité, de la lutte contre la dégradation des terres et de la protection des eaux internationales.

Une attention toute particulière sera accordée à l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Des actions en faveur d'une meilleure gestion de l'eau seront entreprises dans les établissements scolaires, les structures sanitaires, les camps de réfugiés et les communautés d'accueil des personnes déplacées. Dans les zones les plus exposées (aux chocs anthropiques et aux catastrophes naturelles), le SNU favorisera l'accès des communautés aux techniques et outils innovants visant à accroître leur résilience. Dans le cadre des actions conduites avec les autorités nationales, les

41 Ministère de l'Énergie et des Mines, *Etude Diagnostique du secteur de l'Énergie dans le cadre de l'initiative du SG de l'ONU pour l'Énergie durable (SE4All)*, 2013

42 Ministère des Droits de la personne humaine, de la solidarité et du Genre, *Plan d'Actions de la mise en œuvre de la politique nationale Genre 2017 2021*, 2016

entités décentralisées et les communautés, le SNU veillera à préserver les équilibres fragiles et à renforcer les mécanismes de régulation, de prévention et de redevabilité de manière à assurer une gestion équitable et durable des ressources naturelles.

En matière de restauration et de gestion intégrée des paysages (reboisement, agroforesterie, aménagement des bassins versants et des bas-fonds), le SNU continuera de soutenir les aires protégées et la sauvegarde des ressources forestières. Des actions seront menées au sein des communautés en vue de promouvoir et de vulgariser les bonnes pratiques en matière de Gestion Durable des Terres / Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (GDT/GIRN) et d'utilisation planifiée du territoire national. Dans les zones utilisées pour l'exploitation minière, forestière et autres, le SNU accordera une attention particulière au renforcement de la protection des enfants, des jeunes et des femmes afin de prévenir les abus, les violences et le recours au travail des enfants.

Le SNU Burundi encouragera, également, l'utilisation par les communes et les communautés de l'énergie propre et renouvelable (comme l'éolien et le solaire) et facilitera l'accès des ménages, des écoles et des centres de santé à ces sources d'énergie. Afin de réduire la consommation de bois de chauffe et de lutter ainsi contre la déforestation, il apportera son appui à la vulgarisation de techniques pour la production et la consommation de biogaz ou de briquettes de biomasse et à la promotion d'équipement comme les foyers de cuisson améliorés. Ces actions pourront contribuer à une diversification des sources de revenus non agricoles mais aussi créer de nouvelles possibilités de revenus en lien direct avec le secteur agricole, notamment dans les domaines de l'apiculture, de l'artisanat, de l'écotourisme ou à travers la commercialisation de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

Par ailleurs, le SNU soutiendra la mise en place et la vulgarisation des technologies innovantes favorisant l'adaptation aux changements climatiques comme celles permettant la collecte et la valorisation des eaux de pluie, la micro-irrigation, et l'agriculture intelligente face au climat (AIC). En favorisant une meilleure prise en compte de la problématique de la résilience dans la gestion des ressources naturelles, le SNU permettra à la population burundaise de mieux anticiper et de devenir progressivement moins vulnérable aux aléas climatiques et aux chocs anthropiques. Le SNU encouragera également l'intégration de la gestion des ressources naturelles au sein des mécanismes d'alerte précoce au niveau communautaire. Afin de promouvoir une gestion plus efficace, inclusive et durable des ressources naturelles, le SNU contribuera au renforcement de la collaboration et de la coordination intersectorielle entre les différents acteurs (décideurs, communautés, chercheurs, partenaires au développement) impliqués dans ces domaines.

Le SNU au Burundi apportera son appui à l'opérationnalisation des plateformes nationales, provinciales et communales de gestion des catastrophes naturelles. A cet effet, des plans de contingence pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes seront élaborés au niveau provincial et communal. Afin de pouvoir disposer d'une base de référence sur la situation locale, de pouvoir suivre les avancées et de voir quels ajustements apporter, un travail de collecte de données sera entrepris auprès des autorités locales et communales. Des mesures d'accompagnement et des actions de mise à niveau seront proposées aux autorités décentralisées afin de renforcer leur implication dans la gestion de l'information au sein des communautés et dans le partage d'informations nécessaires à la prise de décision au niveau central et local. Ces différents appuis faciliteront la mise en place par le centre national des opérations d'urgence



d'un cadre de gestion axé sur les résultats et le suivi sur le terrain. Enfin, le SNU participera à la mise à jour, chaque année, du Plan ORSEC en veillant à ce qu'il prenne bien en compte les besoins pour la gestion des urgences dans le domaine de la santé de la reproduction.

Le SNU renforcera les capacités de résilience et de relèvement précoces du pays à travers la mise en œuvre de la Stratégie de Réintégration Socioéconomique et de Relèvement des Sinistrés qui inclut notamment

- (i) l'amélioration des capacités institutionnelles de prévention et d'alerte précoce
- (ii) la promotion des solutions durables pour les personnes affectées/retournées,
- (iii) la gestion communautaire, la stabilisation des berges et la lutte anti-érosive dans les régions naturelles.

Le SNU participera à la production des rapports annuels qui mettront en évidence les informations opérationnelles de base recueillies sur le terrain parmi lesquelles les estimations démographiques, la géolocalisation des zones de vulnérabilités, mouvements de populations. L'ensemble de ces données seront mises en convergence afin de renforcer le système d'alerte précoce à tous les niveaux, d'adapter les niveaux d'alerte et d'élaborer des programmes de formation adaptés aux capacités locales.

Enfin, le SNU participera au suivi du respect des normes et des standards de construction afin de préserver l'accès aux services, y compris en cas d'intempéries, d'améliorer la salubrité et la sécurité des locaux et d'accroître l'usage des énergies renouvelables. Afin de réduire les risques de destruction des habitations en cas d'intempéries et de faciliter la reconstruction des maisons endommagées, des innovations techniques seront proposées afin de promouvoir de nouvelles méthodes de fabrication de briques à partir de matériaux locaux améliorés.

Ces initiatives permettront aux ménages de maîtriser de nouvelles techniques de construction et/ou de reconstruire leurs habitations avec des matériaux plus résistants.

2.3.3 Prospérité : Transformation et durabilité

L'effet 5 est aligné sur les axes "Agriculture, élevage et sécurité alimentaire", "Développement des infrastructures d'appui à la production", "Emploi décent et jeunesse", "Dividende démographique", et "Gestion durable de l'environnement" du PND. Il contribuera à réaliser les ODD 1 "Pas de pauvreté", 2 "Faim zéro", 5 "Égalité entre les sexes", 8 "Travail décent et croissance économique", 9 "Industrie, innovation et infrastructure", 12 "Consommation et production responsables" et 13 "Changements climatiques".

Effet 5 : *D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootéchnique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle*



Le secteur agricole contribue à hauteur de 39,6 % au PIB burundais, fournissant 84% d'emplois, 95% de l'offre alimentaire ainsi que l'essentiel des matières premières utilisées par le secteur agro-industriel⁴³. Ce secteur se caractérise par une faible productivité, un faible niveau de formation et une faible rémunération de la main d'œuvre. Le PND (2018-2027) vise à atteindre une croissance économique forte, soutenue, inclusive, et durable afin d'assurer le bien-être de la population dans toutes ses composantes. A cet effet, le PND prévoit de moderniser, diversifier et rendre plus intensive la production agricole, animale et halieutique, et de renforcer la sécurité alimentaire à travers le développement de l'industrie agro-alimentaire et d'une agriculture de marché. Comme le développement économique s'accompagne d'une réduction de la pauvreté, cela implique non seulement une réaffectation et une transformation des ressources et des facteurs de productions pour les rendre plus productives. La croissance économique s'accompagne également d'un changement de comportement et d'attitudes pour acquérir des modes de production et de consommation durables pour tendre vers des niveaux de vie élevés des populations.

Défis des secteurs agro-sylvo-zootechmique et sécurité alimentaire

Pour ces secteurs, les défis majeurs sont :

- (i) le manque d'infrastructures d'appui pour la transformation et à la conservation des produits ;
- (ii) l'accès limité aux services financiers et aux marchés ;
- (iii) la pression démographique et la nécessité de prendre en compte des aléas climatiques, et

- (iv) la nécessité d'intensifier et de diversifier la production agri-sylvo-zootechmique.

Les Interventions programmatiques du SNU

Le SNU soutiendra l'accroissement de la productivité et la diversification des pratiques agro-sylvo-zootechmiques favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il contribuera également à l'augmentation des revenus individuels et des ménages notamment à travers un appui au développement des activités génératrices de revenus et des chaînes de valeurs créatrices d'emplois.

Le SNU facilitera la mise à disposition des intrants nécessaires à une production soutenue. Il contribuera à renforcer, au niveau communautaire, les connaissances et les compétences agro-sylvo-zootechmiques respectueuses de l'environnement. Face aux changements climatiques impactant directement la productivité agro-sylvo-zootechmique et la sécurité alimentaire, le SNU contribuera à intégrer les pratiques de prévention et d'anticipation dans les plans de développement communaux. Le SNU appuiera aussi les systèmes d'alertes précoces afin de répondre plus efficacement aux chocs anthropiques et aux catastrophes naturelles.

Le SNU apportera un appui au renforcement des capacités de résilience des populations locales vulnérables à travers notamment leur organisation en coopératives de production. Le SNU fera la promotion des initiatives utilisant des paquets technologiques modernes de production et de transformation des aliments. Il fera aussi un plaidoyer soutenu pour l'amélioration et la disponibilité des infrastructures de production adéquates selon les régions.

43 Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Stratégie Agricole Nationale 2016-2025



2.3.4 Paix : Paix, Gouvernance et État de droit

Effet 6 : *D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de Genre, la justice, et le respect des Droits de l'Homme de manière efficace, indépendante et transparente.*

L'effet 6 est aligné sur les axes d'intervention du PND portant sur la "gouvernance et les droits humains", et la "défense et sécurité". Il contribuera également à atteindre les ODD 5, 16 et 17.



Défis des secteurs de paix, gouvernance, justice et droit de l'homme

En matière de consolidation de la démocratie, le peuple burundais a le droit et la liberté d'élire ses représentants de la base jusqu'au sommet de l'État. A cet effet, un cadre légal et réglementaire a été mis en place pour assurer la conduite du processus électoral et garantir un dialogue permanent entre le Gouvernement, les acteurs politiques et la société civile. Afin de lutter contre l'impunité et favoriser la réconciliation nationale, la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a été mise en place en 2014⁴⁴.

44 Présidence de la République du Burundi, Loi n°1/18 du 15 Mai 2014 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation.

En ce qui concerne l'administration de la justice, le Gouvernement a pris, avec le soutien du SNU, plusieurs initiatives importantes parmi lesquelles la révision des codes pénaux et de procédure pénale, l'augmentation du taux d'exécution des jugements, l'augmentation du rendement des magistrats, la prise en compte de la spécificité de la justice des mineurs avec la création des centres de rééducation pour mineurs en conflit avec la loi et le désengorgement des prisons. Le taux d'exécution des jugements rendus pour toutes les juridictions est passé de 18% en 2012 à 83,2% en 2014⁴⁵

En ce qui concerne la promotion et la protection des Droits de l'Homme, des progrès importants ont été réalisés au niveau du cadre normatif. Toutefois, de nombreux défis demeurent parmi lesquels la nécessité de renforcer la collaboration du Burundi avec les mécanismes internationaux des Droits de l'Homme, notamment pour la mise en œuvre effective des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU). Les principales recommandations de l'EPU portent sur la restauration de l'espace démocratique et la lutte contre l'impunité afin de pouvoir consolider la paix et renforcer la cohésion sociale. Elles impliquent des efforts accrus pour renforcer les capacités des institutions de l'État et des mécanismes nationaux en charge de la protection des Droits de l'Homme et de la lutte contre l'impunité (CVR, CNIDH, Ombudsman). Elles passent également par un rôle renforcé de la société civile et des médias afin que la population puisse effectivement exercer ses droits fondamentaux.

En réponse à ces défis, le Gouvernement du Burundi et le SNU ont identifié cinq priorités stratégiques parmi lesquelles : i) la promotion et l'élargissement de l'espace démocratique, ii) l'intégration des Droits de l'Homme dans le

45 Deuxième Vice-Présidence de la République du Burundi : Bilan de Mise en Œuvre du CSLP-II, Décembre 2016.

développement et la sphère économique, iii) la mise en place d'un système d'alerte rapide et de protection des Droits de l'Homme en situation d'insécurité, avec l'appui des organisations régionales et internationales et de la société civile. Ces priorités s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de l'Agenda 2030 qui vise, essentiellement, à réaliser les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Dans le domaine de la gouvernance administrative, le Gouvernement a pris plusieurs initiatives parmi lesquelles la préparation d'un document de politique salariale équitable et harmonisée, l'amélioration de l'outil de gestion des carrières, la création et l'opérationnalisation de l'Office National des Pensions et Risques professionnels (ONPR) et la création de guichets uniques dans 5 provinces pilotes afin de faciliter l'accès de la population aux documents administratifs

Dans le domaine de la décentralisation et de développement local, d'importantes avancées ont été enregistrées surtout aux niveaux légal et institutionnel, de la gouvernance locale, du développement communautaire, de la décentralisation financière, administrative et politique. Afin d'améliorer la gestion des finances communales, en particulier au niveau de la mise en œuvre des procédures budgétaires et comptables, de la passation des marchés publics, de la maîtrise d'ouvrage, du recours à la microfinance et du suivi-évaluation, des séances de renforcement des capacités des acteurs locaux ont été réalisées. Par ailleurs, les ressources transférées aux entités décentralisées ont fortement augmenté ; ainsi, le budget de développement au niveau de la commune a été multiplié par dix, passant de 50 millions à 500 millions de FBU.

Toutefois, des défis importants demeurent :

Au niveau de l'administration de la justice, les défis portent notamment sur la nécessité de :

- (i) réduire les arriérés judiciaires au niveau des juridictions supérieures,
- (ii) désengorger davantage les prisons,
- (iii) renforcer le cadre légal,
- (iv) mettre effectivement en œuvre la stratégie nationale d'« aide légale »,
- (v) construire des infrastructures judiciaires et pénitentiaires,
- (vi) vulgariser et traduire les lois et règlements en vigueur en Kirundi et,
- (vii) renforcer les capacités des acteurs de la justice.

Sur le Plan de la gouvernance administrative, il s'agit essentiellement de :

- (i) poursuivre la décentralisation de la fonction publique,
- (ii) rendre l'administration publique plus performante,
- (iii) installer des équipements adaptés,
- (iv) promouvoir l'utilisation des technologies modernes au sein de l'administration publique et
- (v) renforcer l'équité salariale.

Sur le plan de la décentralisation et du développement local, les principaux défis à relever comprennent:

- (i) le transfert de compétences aux communes,
- (ii) la mobilisation de fonds propres afin de financer les investissements communaux,
- (iii) la mise en cohérence de la planification centrale et de la planification locale avec les ODD,
- (iv) le renforcement du cadre institutionnel de coordination du processus de planification, de programmation et de suivi-évaluation,
- (v) le renforcement de la redevabilité des élus envers la population,
- (vi) l'augmentation de la viabilité économique des communes et



- (vii) le renforcement des capacités locales d'élaboration et de mise en œuvre des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC).

Les interventions programmatiques du SNU

Le SNU au Burundi poursuivra son appui en vue de rapprocher les services des populations à travers l'ouverture des guichets uniques provinciaux. Afin de garantir un droit équitable à la justice, il soutiendra également l'ouverture de bureaux d'aide légale pour les personnes vulnérables et les victimes des VSBG et la tenue d'audiences foraines dans les localités éloignées des juridictions. En outre, le SNU appuiera l'amélioration de la gestion des services décentralisés et engagera un plaidoyer en faveur de la révision et de l'adaptation des textes y relatifs.

L'appui à la décentralisation progressive offrira des opportunités de renforcer le dialogue avec la population, les associations et les groupes communautaires et permettra d'avoir une meilleure compréhension des vulnérabilités de la population et leur prise en compte dans les politiques nationales. L'appui au renforcement des mécanismes communautaires de dialogue et de résolution des conflits, et des mécanismes de participation citoyenne et de redevabilité permettra de soutenir les pratiques démocratiques et la cohésion sociale.

Les appuis à la réforme administrative en cours seront poursuivis pour renforcer le continuum de services publics depuis le niveau central jusqu'aux communes en considérant les groupes vulnérables et marginalisés.

L'appui en faveur de l'implication et de la participation continue de la population et des différents groupes vulnérables dans les structures de gestion communales permettra une meilleure appropriation de l'espace démocratique par la

population et un renforcement de la résilience et de la reconnaissance des responsabilités mutuelles au sein des communautés. Bien que peu présentes dans les instances communales, les femmes qui ont pourtant un rôle essentiel à jouer en faveur de la paix et de la cohésion sociale, seront incitées et appuyées pour participer au renforcement des structures de médiation, la résolution des conflits, la protection des enfants et la lutte contre toutes formes de violences au sein de la communauté et dans le milieu de travail. La vulgarisation de textes en Kirundi contribuera à améliorer les capacités des populations vivant en zone rurale et difficile d'accès à connaître leurs droits, à prévenir des conflits et à faire entendre leur voix.

Ces appuis du SNU permettront d'améliorer la gestion décentralisée des affaires publiques, renforcer les instruments de planification et de gestion de manière à rendre disponibles et accessibles les données qualitatives et quantitatives relatives à la mise en œuvre des plans de développement et de réponses aux chocs anthropiques et aux catastrophes naturelles. Afin de suivre plus efficacement la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement sur des conventions internationales et régionales signées et/ou ratifiées, le SNU apportera son soutien au développement d'une réflexion sur de nouvelles modalités de mise en œuvre des programmes comprenant un cadre éthique de redevabilité et de renforcement de la cohésion sociale.

2.3.5 Thématiques transversales

Le SNU au Burundi a mis au cœur de ses interventions la résilience et les thématiques transversales :

- i) Egalité de Genre, Droits de l'Homme et le VIH.
- ii) la jeunesse et la démographie.

La réalisation des résultats envisagés relatifs aux thèmes transversaux contribuera à atteindre les ODD 1 (*pas de pauvreté*), 5 (*égalité des sexes*), 3 (*Santé pour tous et à tout âge*), 10 (*inégalités réduites*), 16 (*paix, Justice et institutions fortes*) et 17 (*partenariat pour la réalisation des objectifs*).

Résilience comme facteur central des interventions

Les engagements de l'UNDAF relatifs à la résilience porteront sur : i) les analyses et les interventions multidimensionnelles portant sur l'identification, la réponse appropriée face aux vulnérabilités et à toute sorte de risques y compris les mécanismes de prévention de catastrophe naturelle et chocs anthropiques ; ii) le renforcement des capacités à tous les niveaux afin de permettre la mise en place, de manière coordonnée et cohérente des mécanismes, des systèmes performants d'alerte précoce aux risques y compris des catastrophes et chocs anthropiques, et des stratégies d'adaptation et de mitigation de leurs effets.

A cet effet, l'UNDAF prendra en compte les engagements pris par le Gouvernement Burundais sur le plan international parmi lesquels les conventions et les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment l'Accord de Paris sur le climat, le Programme d'action d'Addis-Abeba, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, ainsi que celles concernant la gestion des mouvements à grande échelle de réfugiés, de personnes déplacées et des autres migrants.

L'UNDAF tiendra également en compte les réformes en cours au niveau du Système des Nations Unies pour la mise en œuvre effective de l'Agenda 2030.

Egalité de Genre, les Droits de l'Homme et le VIH

L'UNDAF est le cadre du SNU contribuant à « réaliser les Droits de l'Homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles ».

En matière des Droits de l'Homme, les interventions programmatiques du SNU viseront à soutenir le Burundi dans la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux, ainsi que la population à exercer pleinement ses droits. Les recommandations issues de l'Examen périodique universel (EPU) de janvier 2018 serviront de socle de références. Chaque secteur de développement bénéficiera d'un soutien technique afin d'accompagner les autorités nationales dans la mise en œuvre des engagements pris. En collaboration avec le Comité interministériel permanent d'élaboration des rapports destinés aux organes des traités, le SNU contribuera aussi au suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de ces rapports.

Au niveau de l'égalité de Genre, en vue d'accompagner les efforts du Gouvernement et des partenaires au développement dans ce domaine, le SNU continuera de mettre l'accent sur :

- (i) l'application effective des lois, des politiques et des programmes ;



- (ii) l'institutionnalisation et la diffusion des principes d'équité et d'égalité;
- (iii) la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes;
- (iv) le renforcement de l'accès équitable aux services sociaux;
- (v) l'autonomisation sociale et économique des femmes; et
- (vi) l'accès, égal et équitable, au processus de prise de décision au niveau familial, communautaire et politique.

Concernant le VIH, la Déclaration politique sur le VIH de 2016 instruit les Etats d'atteindre l'objectif 90-90-90 de l'ONUSIDA d'ici à 2020. C'est -à - dire que 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 90% de celles qui connaissent leur statut sérologique sont mises sous traitement anti rétroviral tandis que 90% de celles qui sont sous traitement ARV ont une charge virale indétectable.

Jeunesse et démographie

La population du Burundi est estimée à 11,8 millions d'habitants en 2018 avec un taux de croissance annuel de 2,5%. Quatre-vingt-dix pour cent de la population vit dans les zones rurales. Deux Burundais sur trois ont moins de 25 ans et les adolescents et les jeunes de 10 à 24 ans représentent 34% de la population. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,4 en 2010 à 5,5 en 2016.

Si la croissance démographique se poursuit à ce rythme, d'énormes investissements seront nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et accélérer sa transition démographique de façon à pouvoir espérer bénéficier du dividende démographique. Le Burundi est cependant l'un des pays les plus pauvres du monde et 55,2% des jeunes sont au chômage.

Dans ce contexte, les interventions programmatiques du SNU au Burundi contribueront à créer les conditions nécessaires pour que le pays puisse bénéficier du dividende démographique dans les décennies à venir. En plus des interventions spécifiques visant l'accès aux services sociaux de base, dès la naissance jusqu'à la majorité, des programmes transversaux et bien coordonnés devront être mis en œuvre pour soutenir tout particulièrement :

- (i) la population et la maîtrise de la croissance démographique,
- (ii) l'insertion socio-économique des jeunes,
- (iii) la maîtrise de la fécondité selon les objectifs nationaux de 3 enfants par femme d'après la Vision Burundi 2025,
- (iv) la maîtrise de la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescent(e)s et Jeunes, et l'Education Sexuelle responsable.

Dans ce contexte, il est important que les interventions programmatiques du SNU au Burundi contribuent effectivement à créer les conditions nécessaires pour que le Burundi puisse bénéficier d'un dividende démographique dans les décennies à venir. Des interventions spécifiques et des programmes transversaux bien coordonnés visant à faciliter l'accès des enfants aux services de base, de la naissance jusqu'à la majorité, devront être mis en œuvre, en veillant tout particulièrement à encourager :



- (i) la maîtrise de la croissance démographique,
- (ii) l'insertion socio-économique des jeunes,
- (iii) la maîtrise de la fécondité en vue d'atteindre l'objectif national de 3 enfants par femme selon la Vision Burundi 2025 et
- (iv) l'éducation sexuelle et la Santé Sexuelle et Reproductive des adolescentes et des jeunes.

2.4 Hypothèses et Risques

L'UNDAF 2019-2023 tient compte de certaines hypothèses soutenant le processus de sa mise en œuvre et des risques qui pourraient modifier son parcours.

Les hypothèses

Stabilité des institutions démocratiques

Au cours de la période couverte par cet UNDAF, des élections générales devraient avoir lieu en 2020. L'UNDAF pose comme hypothèse que ces élections se dérouleront dans un climat de paix et que la situation politique sera suffisamment stable pour permettre aux institutions nationales de se mobiliser en vue d'atteindre les résultats décrits dans le plan cadre. L'UNDAF postule aussi que des autorités décentralisées seront pleinement opérationnelles, apporteront un appui effectif à la protection des populations, et agiront en faveur de la prévention, de la préparation de la réponse, et de la gestion des chocs anthropiques et des catastrophes naturelles.

L'engagement des acteurs

La participation active de toutes les parties prenantes tant au niveau du Gouvernement que de la société civile aussi bien dans le développement, l'humanitaire que dans la prévention des conflits, permettra d'atteindre les objectifs de l'UNDAF.

La disponibilité des ressources

La disponibilité des ressources confirmées et celles à mobiliser permettront d'atteindre les résultats de l'UNDAF.

Les risques majeurs

Instabilités politique et/ou sécuritaire dans les pays voisins

Une situation politique et sécuritaire volatile à l'Est de la RDC et/ou dans les autres pays voisins du Burundi pourrait entraîner un afflux massif des réfugiés sur le territoire burundais causant ainsi une crise humanitaire qui affecterait la mise en œuvre de l'UNDAF et l'atteinte de ses résultats attendus.

Le contexte sécuritaire pré- ou post-électoral au Burundi

Des perturbations sécuritaires en période pré- ou post-électorale sont fréquentes au Burundi comme ailleurs en Afrique. Une perturbation de cette nature, si prolongée, pourrait affecter l'activité économique, entraver le mouvement des acteurs du développement et de l'humanitaire, et avoir une incidence négative sur les résultats du plan cadre.

Catastrophes naturelles

Le Burundi est régulièrement affecté par des catastrophes naturelles, en particulier des inondations et des périodes de sécheresse, qui entraînent des mouvements importants de population et des crises alimentaires. Ces catastrophes affectent tout particulièrement les populations les plus vulnérables pour lesquelles les appuis prévus dans ce plan cadre pourraient ne pas suffire pour en amortir l'impact.



3. Cadre budgétaire commun, UNDAF 2019-2023



Le processus de budgétisation constitue une réponse intégrée du SNU aux requêtes du Burundi pour son développement économique et social et suit les normes de planification conjointe. L'estimation des budgets de chaque agence tient compte de la mise en œuvre de l'UNDAF au cours de la période 2012-2016 et de son Plan d'Action Conjoint 2017-2018. Les ressources financières sont réparties en deux catégories : celles qui sont disponibles au sein de chaque agence et celles qu'il reste à mobiliser. La disponibilité des ressources permettra une mise en œuvre effective des programmes conjoints conformément aux Plans d'Action Conjoint de l'UNDAF. La mobilisation des financements additionnels est du ressort de chaque agence.

3.1 Budget estimatif

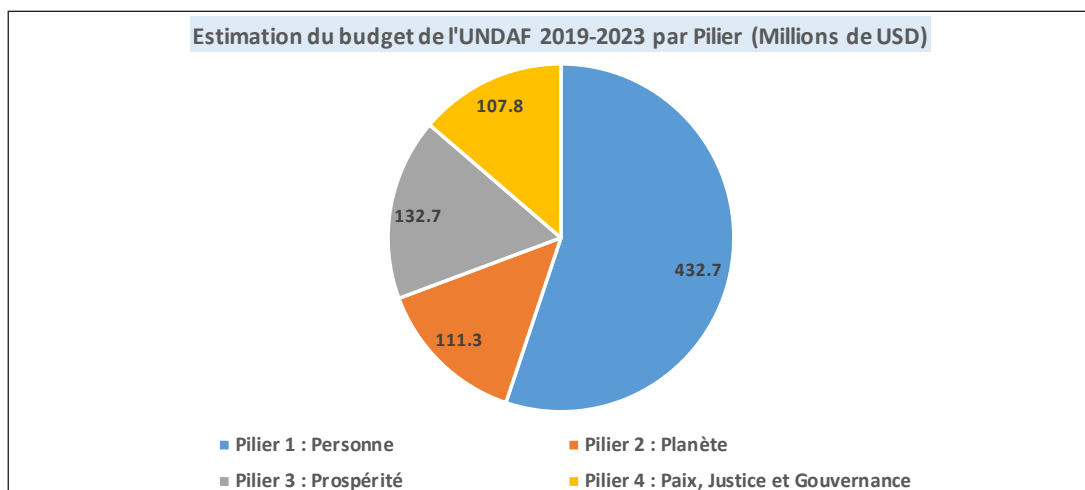
Le budget de l'UNDAF 2019-2023 fournit des indications sur la disponibilité des financements selon les programmes des agences résidentes ou non résidentes œuvrant dans le pays ainsi que le gap de financement pour la mobilisation des ressources conformément aux orientations de l'UNDG. De manière plus spécifique, pour chaque Effet, un budget a été construit pour la période de cinq ans.

Modalités de suivi budgétaire

L'exécution budgétaire de chaque Effet de l'UNDAF sera assurée en lien avec les résultats définis dans les matrices de résultats et les Plans d'Action Conjoint de l'UNDAF. Les engagements financiers pris par chacune des agences, conformément à leurs mandats respectifs, serviront de référence pour la mise en œuvre de l'UNDAF. Chaque Groupe Effet a établi une estimation initiale qui fera l'objet d'ajustements ultérieurs en fonction de l'évolution du contexte prévalant dans le pays et des perspectives de mobilisation de ressources.

Tableau des Estimations budgétaires globales sur cinq années (2019-2023)

Estimation du budget de l'UNDAF 2019-2023 par Pilier (Millions de USD)			
Piliers	Total	Disponible	A mobiliser
Pilier 1 : Personne	432,7	176,9	255,8
Pilier 2 : Planète	111,3	53,8	57,5
Pilier 3 : Prospérité	132,7	79,9	52,8
Pilier 4 : Paix, Justice et Gouvernance	107,8	49,1	58,7
Total	784,4	359,7	424,7
Total en %	100%	46%	54%



Le suivi de l'exécution budgétaire suivra les modalités suivantes

- Le partage d'information sera réalisé selon un calendrier établi par le PMT et les Groupes des Effets qui produiront la mise à jour de l'exécution budgétaire. La consolidation des informations sera faite par le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU. L'Équipe Pays recevra les mises à jour validées par le PMT qui seront ensuite transmises aux autorités nationales.
- Le PMT s'appuiera sur les travaux de l'OMT en vue d'établir avec les Groupes Résultats/ Effets un plan

de renforcement des capacités des partenaires nationaux et d'améliorer ainsi l'exécution budgétaire et selon les normes HACT et BOS.

- Lors de chaque revue annuelle conjointe SNU et Gouvernement, l'Équipe Pays, le PMT et les Groupes Effet, en collaboration avec les partenaires nationaux, feront l'analyse des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des ajustements à effectuer par chaque partie prenante et arrêteront les mesures à prendre de façon à mettre en œuvre les principes de transparence et de redevabilité.



- Chaque année, en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'UNDAF, le SNU et le Gouvernement pourront décider d'une re-priorisation dans l'exécution budgétaire afin d'éviter le morcellement des financements.

3.2 Stratégie de financement de l'UNDAF 2019-2023 et de mobilisation de ressources

La stratégie de financement et de mobilisation des ressources au cours du cycle de programmation de l'UNDAF sera conjointement mise en œuvre par les agences en fonction de leur champ d'expertise respectif et des complémentarités programmatiques, conformément aux orientations de l'Équipe Pays. En accord avec le Gouvernement du Burundi et en tenant compte du contexte national et des procédures mises en place dans le cadre du PND et de la coordination des Partenaires au Développement, l'Équipe Pays effectuera des démarches afin de mobiliser des ressources sur certains aspects spécifiques de l'UNDAF.

Le financement de l'UNDAF sera relié aux résultats indiqués dans les matrices, en indiquant l'écart de financement à combler. Au cours de chaque revue annuelle, des ajustements pourront être apportés à la lumière de l'avancement de l'exécution budgétaire et

des financements supplémentaires reçus par les agences et autorités nationales. Un dialogue constant sera établi avec le Gouvernement du Burundi conformément aux principes de responsabilité et de redevabilité mutuelles qui doivent prévaloir dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2023.

De manière plus spécifique, le document de Stratégie de mobilisation des ressources reposera sur les principes suivants : i) concertation sur les priorités de mobilisation de ressources au sein de l'Équipe Pays, ii) partage de connaissances en ce qui concerne les possibilités avérées de partenariats thématiques, iii) maintien d'un équilibre entre les urgences humanitaires et les programmes de développement conformément aux orientations du PND et de la réforme actuelle des Nations Unies. Les agences non résidentes seront associées au processus.

La stratégie de financement et de mobilisation de ressources fera l'objet d'une mise à jour tous les deux ans afin de pouvoir adapter les actions aux évolutions du contexte national.



4. Principes et cadre de mise en œuvre 2019-2023

4.1 Principes de mise en œuvre

4.1.1 Gestion axée sur les résultats

Afin de « ne laisser personne de côté », la gestion axée sur les résultats, qui constitue l'un des fondements de l'UNDAF, mettra en évidence les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des populations particulièrement les plus vulnérables. Le SNU au Burundi s'engage à définir des résultats clairs et mesurables dans les domaines et zones d'interventions prioritaires, en précisant, à chaque fois, les ressources techniques et financières à mobiliser afin d'atteindre les résultats escomptés en lien avec les priorités nationales déclinées dans le PND. La matrice de résultats et le cadre de suivi-évaluation de l'UNDAF permettront de mesurer les résultats atteints et d'apporter les ajustements nécessaires lors des différentes revues de l'UNDAF. L'innovation et l'usage des nouvelles techniques de l'information et de la communication seront privilégiés dans la mise en œuvre de l'UNDAF.

4.1.2 Partenariat stratégique

Conformément à l'esprit des Objectifs de Développement Durables et de l'Agenda de Développement 2030, le SNU au Burundi maintiendra et développera, dans un contexte marqué par une aide au développement en mutation, des partenariats porteurs d'innovations et d'inclusion à différents niveaux de façon à apporter une réponse cohérente et concertée aux grands défis du développement et atteindre ainsi les résultats escomptés.

L'UNDAF servira de levier pour favoriser des partenariats internes et externes qui combinent les bonnes pratiques, tant au niveau des agences du SNU, qu'au niveau interministériel et communautaire, de façon à créer des passerelles d'expériences et d'expertises pour le bien-être du peuple burundais, en veillant à « ne laisser personne de côté ». En interne, conformément au principe onusien « Tous Unis dans l'action », l'UNDAF favorisera les synergies



et les complémentarités dans les interventions entre les agences, notamment par le biais de programmes conjoints dans les secteurs et les zones d'interventions d'intérêt commun.

Pour contribuer à la mise en œuvre de l'UNDAF, des partenariats « complémentaires » ou « opérationnels » seront établis avec les entités étatiques, le secteur privé y compris les femmes et jeunes entrepreneurs, les acteurs de la société civile notamment les organisations des femmes et des jeunes, les médias, les leaders communautaires et religieux, le monde académique, les institutions de recherche, et les associations de développement du monde rural.

Des synergies seront aussi recherchées avec des Partenaires au Développement afin d'optimiser les appuis et investissements complémentaires, assurer leur alignement sur les priorités nationales en matière de développement et renforcer les mécanismes nationaux de consolidation de la paix, de résilience des communautés et de développement durable.

En encourageant des partenariats Sud-Sud, Triangulaire et Publics-Privés et des partenariats avec des partenaires non traditionnels, l'UNDAF contribuera à créer des dynamiques de collaboration notamment pour le renforcement de capacités, les échanges de connaissances et d'expériences, les transferts de technologie, le financement, le soutien par les pairs dans l'esprit de « *do no harm* » et de non-risques pour les populations et les groupes vulnérables. Les initiatives régionales et sous régionales en matière de développement et de résilience seront intégrées dans le cadre de partenariats élargis.

4.1.3 Programmation conjointe

Le SNU au Burundi accordera une attention toute particulière au respect des complémentarités entre les agences et les secteurs et à la création de passerelles entre

les programmes de développement, les programmes humanitaires et ceux visant à consolider la paix, en application des principes de la nouvelle façon de travailler « *New Way of Working* » et de ceux d'« Unis dans l'action ».

La programmation conjointe se fera via i) des Plans de travail conjoints dotés d'un budget commun, élaborés spécifiquement pour la réalisation des produits d'un ou de plusieurs Effets impliquant plusieurs agences du SNU et ii) sous la forme de Programmes/projets conjoints impliquant au moins deux agences visant à relever des défis communs dans les zones prioritaires en fonction de leurs avantages comparatifs. L'ensemble de ces programmes conjoints seront identifiés et élaborés par les Groupes de Résultats/Effets sous le leadership du PMT et en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution nationaux. Ils seront ensuite validés par l'Equipe pays des Nations Unies.

Le développement de programmes conjoints conduira à renforcer la cohérence des actions et la concertation entre les agences du SNU au Burundi et les ministères concernés. Il permettra, également, un usage plus rationnel et transparent des ressources humaines, techniques et financières dont dispose le SNU Burundi. Enfin, il conduira à réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux et internationaux et facilitera la mise en place d'un cadre de redevabilité.

Des missions conjointes réunissant les Groupes de Résultats/Effets et les autorités nationales seront organisées sur la base d'une planification préalable avec un calendrier semestriel et un cadre commun de rapportage. Les rapports produits dans le cadre de ces missions seront partagés à l'ensemble des agences et des partenaires nationaux associés.

Les modalités de financements des programmes conjoints pourront inclure un financement

groupé (*pull fund*) et l'établissement des liens programmatiques et financiers avec des Partenaires au Développement selon les priorités de programmes d'investissements dans le pays.

4.1.4 Stratégie de communication

Conformément aux principes de « Tous Unis dans l'action » et de « Unis dans la communication » ainsi qu'à celui de la nouvelle façon de travailler (*New way of working*), le SNU développera une Stratégie de communication pour accompagner la mise en œuvre de l'UNDAF. Cette stratégie sera placée sous l'égide du Groupe de Communication Inter-agences et le leadership du Coordonnateur Résident et de l'Équipe de Pays des Nations Unies. Elle comprendra un plan d'action pour la période de mise en œuvre de l'UNDAF, avec pour objectifs de renforcer le positionnement du SNU comme un partenaire clé au développement du Burundi, de promouvoir les avancées de l'UNDAF avec les partenaires nationaux et de faire le plaidoyer auprès de différentes instances en vue d'obtenir des appuis ainsi que l'adhésion de tous les partenaires et bénéficiaires sur des objectifs et résultats attendus.

4.1.5 Développement et renforcement des capacités

Dans le cadre de l'accompagnement du pays pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable le PND et l'UNDAF, le SNU privilégiera le développement et le renforcement des capacités et expertises nationales, tant dans le domaine du développement que dans celui de l'humanitaire. Il visera, non seulement, à améliorer les compétences, les connaissances

et les performances individuelles, collectives, et institutionnelles mais aussi à favoriser l'appropriation, le leadership et la diversification des partenariats.

Le renforcement des capacités facilitera également la mise en place d'un environnement favorable aux dialogues sur les politiques, les stratégies et les plans d'action visant à « ne laisser personne de côté ». En cas de besoin, des membres du personnel du SNU pourront être détachés auprès des Ministères afin de renforcer les capacités nationales et le transfert d'expertise.

Compte tenu du fait que la production et la mise à disposition de données fiables et de qualité, ventilées par sexe, âge, origine ethnique, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes sont des préalables pour le suivi de la mise en œuvre des ODD, du PND et de l'UNDAF qui en découlent, le SNU au Burundi intensifiera les initiatives existantes visant à renforcer les capacités de production statistique dans le pays.

4.1.6 Cohérence de l'assistance au développement

Dans les domaines où les agences des Nations Unies ont démontré un avantage comparatif, l'appui sera apporté aux différents secteurs en vue d'accompagner les processus d'élaboration, de révision, de mise en œuvre et de suivi des politiques, stratégies et programmes en lien avec les engagements internationaux et régionaux pris par le Burundi.

Le SNU privilégiera les appuis à la coordination des efforts du Gouvernement et des contributions de la communauté internationale pour le développement humain, la résilience, la cohésion sociale, le développement durable et la réponse rapide aux urgences et catastrophes. Il mènera aussi des actions de plaidoyer auprès



du Gouvernement et des autres partenaires sur des thématiques importantes pour le Burundi et les Nations Unies.

4.1.7 Information, prévention et gestion des risques

L'UNDAF prend en compte les différents risques auxquels est confronté le Burundi de façon à permettre, en étroite collaboration avec le Gouvernement, à prévenir et répondre aux différentes crises et chocs pour soutenir les populations concernées en temps approprié.

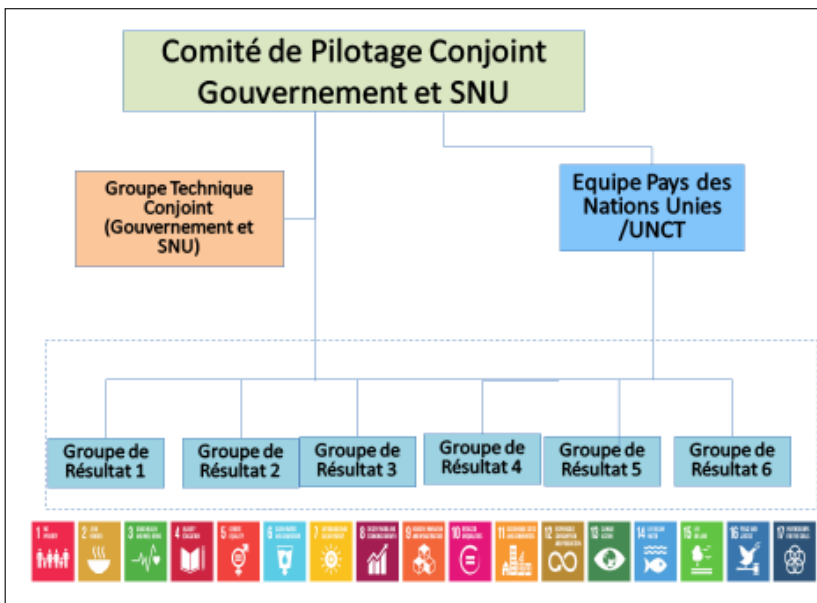
Les Groupes Effets et le Groupe technique conjoint joueront un rôle important dans l'analyse des risques, l'appréciation de leurs impacts sur la mise en œuvre de l'UNDAF et dans la mise en complémentarité des ressources. La démarche à la fois sectorielle et multidimensionnelle intégrant l'approche de résilience sera privilégiée pour préserver les acquis en matière de développement et renforcer la coordination des actions face aux catastrophes et chocs.

Le SNU Burundi apportera en temps opportun une réponse flexible et adaptée et contribuera

au plaidoyer auprès de l'ensemble des Partenaires au Développement. Les ODD, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris ainsi que d'autres accords internationaux et régionaux de prévention et de gestion des risques serviront de points de référence.

4.2 Cadre de coordination de la mise en œuvre

Le Comité de Pilotage Conjoint sera chargé de la coordination globale de la mise en œuvre de l'UNDAF 2019-2023. Il sera composé par de hauts représentants du Gouvernement et des Chefs d'Agences du SNU et co-présidé par le Ministre ayant en charge la coopération au développement et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burundi. Le Comité de Pilotage Conjoint agira comme instance d'orientation stratégique et de prise de décisions pour la bonne mise en œuvre de l'UNDAF en liens programmatiques avec le PND. Il soutiendra les démarches de



partenariats avec les ministères impliqués dans la mise en œuvre de l'UNDAF et la stratégie de mobilisation de ressources.

L'Équipe Pays des Nations Unies (UNCT), placé sous le leadership du Coordonnateur Résident, constitue l'instance interne de prise de décisions stratégiques. Elle est chargée de fournir l'orientation d'ensemble requise pour l'efficacité des interventions des Agences, Fonds et Programmes résidents et non-résidents. Elle dirige le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi de l'UNDAF et des programmes conjoints, en conformité avec les recommandations et décisions du Comité de pilotage conjoint, et identifie les possibilités de mobilisation conjointe des ressources pour l'ensemble du programme du SNU au Burundi.

Le Groupe Technique Conjoint (GTC), composé des Secrétaires Permanents des Ministères partenaires du SNU, du Directeur Général de l'ISTEEBU, de la Coordination du SNU et du PMT, le GTC assure la coordination technique de la mise en œuvre de l'UNDAF ainsi que le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage Conjoint. Ce groupe est co-présidé par le Secrétaire Permanent du ministère en charge de la coopération et le Lead de l'Équipe de Gestion des Programmes des Nations Unies (PMT).

Les Groupes de Résultats/Effets serviront de mécanisme opérationnel pour la coordination sectorielle, la conduite des analyses, l'identification de potentiels partenariats stratégiques, la gestion et le suivi-évaluation des interventions concernant les effets et produits de l'UNDAF ainsi que les principes de programmation conjointe du Système des Nations Unies. Chaque groupe de Résultat/Effet sera présidé par un Chef d'Agence conformément aux procédures définies par l'approche de Tous Unis dans l'Action (Delivering as One).

D'autres mécanismes sont prévus au niveau interne du Système des Nations Unies.

L'Équipe de Gestion des Programmes (PMT) sera responsable du développement, de la planification, de l'exécution et du suivi des activités liées à l'UNDAF et aux programmes conjoints.

L'Équipe de Gestion des Opérations (OMT) sera chargé du renforcement des processus opérationnels, la simplification des procédures et la réduction des coûts de transaction.

Le Groupe Inter-agences de Communication (GIC) permettra la visibilité et la lisibilité des interventions du SNU à travers des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation.

Le Groupe Inter-agences de Suivi-Evaluation (GISE), composés des experts en suivi-évaluation des agences du SNU et relevant directement du PMT, sera chargé de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'UNDAF, en se basant sur son Cadre de suivi et évaluation et aux outils de collecte des données convenus.

Les Groupes Transversaux seront chargés de la veille programmatique en vue de s'assurer i) de la prise en compte des Droits de l'Homme, du Genre et du VIH dans le cycle de programmation afin de ne laisser personne de côté et ii) de renforcer la redevabilité et la responsabilité mutuelle conformément aux engagements internationaux pris par le Gouvernement burundais.

Le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU, en plus de son rôle élargi défini dans les réformes actuelles du Système des Nations Unies, apportera appui technique et stratégique à tous les groupes de gestion et de suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF.



5. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF seront alignés et menés en coordination dans la mesure du possible à l'exercice de suivi-évaluation du PND. La participation des Nations Unies à la définition du cadre de suivi et d'évaluation du PND facilitera la mise en cohérence des indicateurs de suivi de l'UNDAF 2019-2023 avec ceux du PND. La création d'une plate-forme en ligne, simple d'usage et facile d'accès, permettra de partager des informations et de faire le suivi des décisions, de manière régulière.

La ligne de rapportage GISE, PMT et UNCT permettra d'établir la circulation de l'information entre les différents organes de la mise en œuvre. Le GISE développera et fera approuver, par le PMT et le Comité de Pilotage Conjoint, les outils de suivi annuel des progrès vers les résultats escomptés. Le SNU poursuivra ses efforts en faveur du renforcement des capacités des institutions nationales centrales et sectorielles chargées de produire et de diffuser les informations statistiques dont l'ISTEEBU afin qu'elles puissent contribuer activement à la mise en œuvre de l'UNDAF et du PND.

Le suivi des progrès en matière de résultats se fera en utilisant les indicateurs définis dans la matrice des résultats et conformément au plan de S & E élaboré à cet effet. Les données utilisées pour les indicateurs de résultats seront, en grande partie, tirées des sources nationales. Comme ces données servent principalement à mesurer les résultats nationaux, le suivi et l'évaluation des contributions propres aux SNU se feront uniquement au niveau des résultats, pour lesquels des indicateurs ont été spécifiquement développés.

Afin d'évaluer l'impact plus large des contributions du SNU au développement socio-économique du Burundi un certain nombre d'indicateurs d'impact liés aux ODD seront également élaborés. Pour chaque indicateur de résultat dans la matrice des résultats, une note technique sera élaborée avec une description détaillée de l'indicateur, sa raison d'être, la nature, la fréquence et la source des données qui devront être collectées.



Elle précisera également quel organisme des Nations Unies sera chargé de collecter les données, de préparer un rapport, en indiquant notamment le taux de livraison financière. Le statut de chaque indicateur sera complété par un résumé narratif analytique au niveau du groupe Effet qui décrit les progrès par rapport aux résultats attendus en tenant compte du niveau de l'intégration de thèmes transversaux dans les activités de programmation et de décaissement financier.

Le schéma ci-dessous résume le processus de suivi-évaluation :



Le Groupe Technique Conjoint (GTC) sera chargé du suivi de la mise en œuvre opérationnelle de l'UNDAF au niveau de chaque effet. Il sera redynamisé et sera responsable du suivi de la collecte des données :

- (i) de la mise en œuvre des activités (coûts, durées et niveau d'exécution),
- (ii) d'analyse des statuts des indicateurs au niveau des résultats (Produits et Effets) et de
- (iii) produire des rapports annuels sur le niveau d'atteinte des résultats stratégiques.

Les structures nationales de production, d'élaboration et de diffusion de l'information statistique seront renforcées afin qu'elles puissent fournir, en temps utile, les données nécessaires au suivi de la mise en œuvre du PND et de l'UNDAF et leurs Cadre de Suivi-évaluation.

La collaboration entre le Bureau du Coordonnateur Résident et le GISE sera renforcée pour permettre de :

- i) mettre à jour les outils de suivi et d'évaluation disponibles pour utilisation par le Groupe Technique Conjoint de mise en œuvre ;
- ii) élaborer un plan de suivi et d'évaluation détaillé précisant clairement les besoins

en terme de de collecte de données en appui aux différentes revues de l'UNDAF;

- iii) animer des séances de mise à niveau en suivi-évaluation aux membres des différents groupes de suivi de l'UNDAF et des chargés de Programmes SNU et des Institutions Nationales en cas de besoin;
- iv) faciliter la communication et la collaboration entre les structures nationales pour la collecte et la transmission des données aux Comités Techniques Conjoints de mise en œuvre et
- v) faciliter les différentes revues et l'évaluation finale de l'UNDAF.

La revue annuelle visera l'examen, par le Comité de Pilotage Conjoint (Gouvernement et Système des Nations Unies) des progrès vers l'atteinte des résultats du Plan d'Action Conjoint de l'UNDAF en cours d'exécution. Cet examen aura aussi comme finalité d'identifier les goulots d'étranglement, de vérifier les hypothèses formulées et le niveau d'atténuation des risques pressenties dans la perspective d'améliorer la mise en œuvre de l'UNDAF au cours de l'année suivante. Il est préférable que la revue annuelle se tienne à la fin de l'année pour permettre le démarrage de la mise en œuvre pour l'année suivante.











Le SNU procèdera également à une revue à mi-parcours de l'UNDAF en vue d'apprécier l'état d'avancement de sa mise en œuvre ainsi que des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats aussi bien au niveau des Produits que des Effets. Cette évaluation ou revue à mi-parcours permettra également de réévaluer les risques et d'apprécier le contexte économique, politique, social et sécuritaire de l'environnement dans lequel est mise en œuvre l'UNDAF en vue des réajustements programmatiques éventuels nécessaires pour maximiser les chances d'atteinte des résultats à termes.

Enfin, à la fin de l'avant-dernière année du cycle (novembre 2022), le Gouvernement et le SNU commanditeront une évaluation finale et indépendante de l'UNDAF afin d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité de la contribution du Système des Nations Unies aux priorités nationales. Cette évaluation prendra en compte les éléments de la dernière revue annuelle, et fournira l'occasion d'ajuster les stratégies de mise en œuvre de l'UNDAF, mais aussi d'orienter les choix stratégiques et les approches à privilégier dans le cadre de la préparation du futur document d'appui du SNU au Gouvernement.



6. Annexe

Annexe 1 : Alignement aux priorités nationales et aux ODD

EFFETS	Domaines du PND	Référence CIBLES ODD
Personnes - Effet Éducation		
<i>Effet 1 : D'ici 2023, les filles et garçons bénéficient équitablement d'une éducation de qualité, avec un accent particulier sur le cycle fondamental, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.</i>	Education et formation Dividende démographique Emploi décent et jeunesse	
Effet. Santé, Nutrition, Eau, Hygiène et Assainissement		
<i>Effet 2 : D'ici 2023, les hommes, les femmes, les filles et garçons, en particulier les plus vulnérables, utilisent de manière équitable des services de qualité de santé, de lutte contre le VIH et la malnutrition et des services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement contribuant à la couverture sanitaire universelle.</i>	Santé Dividende démographique Ressource en eau et assainissement global Développement des Infrastructures d'appui à la production (Energie, Eau potable, Transport, TIC.)	 
Effet Autonomisation des Femmes et Protection Sociale		
<i>Effet 3: D'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale.</i>	Protection sociale Emploi décent et jeunesse	 
Planète- Effet Gestion des Ressources naturelles, crises et Résilience communautaire		
<i>Effet 4 : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, forêt), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.</i>	Gestion durable de l'environnement Aménagement du territoire Adaptation au changement climatique	  
Prosperité- Effet Sécurité alimentaire et productions agropastorales		

EFFETS	Domaines du PND	Référence CIBLES ODD
<p><i>Effet 5: D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootechmique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.</i></p>	<p>Agriculture, élevage et sécurité alimentaire</p> <p>Développement des infrastructures d'appui à la production</p> <p>Emploi décent et jeunesse</p> <p>Dividende démographique</p> <p>Gestion durable de l'environnement</p>	<p>2 FAIM «ZERO»</p> <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> <p>ODD 5, ODD 8, ODD 12</p> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>
<p>Paix – Effet : Paix et État de droit</p>		
<p><i>Effet 6: D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de Genre, la justice, et le respect des Droits de l'Homme de manière efficace, indépendante et transparente.</i></p>	<p>Gouvernance et droits humains</p> <p>Défenses et Sécurité</p>	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>

Annexe 2 : Matrice des résultats de l'UNDAF 2019-2023

PND 2018-2027, ENJEU 1 : UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE POUR UNE RESILIENCE ECONOMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE ;					
Orientation stratégique 2 : Développer le capital humain					
Objectifs de Développement Durable: 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 9					
Pilier de l'UNDAF 2019-2023: PERSONNE /INCLUSION – DIGNITE – EGALITE					
Agences des Nations Unies : FAO ; FIDA ; OIM ; ONUSIDA ; OMS ; PAM ; PNUD ; UNESCO ; UNFPA ; UNHCR ; UNICEF ; UNWOMEN					
Partenaires des Nations Unies : Ministère de l'Education, de la Formation technique et professionnelle (MEFTP) ; Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS) ; Min Finances ; Min Agriculture; Min Intérieur; Min Droits de la Personne Humaine; Min Energie					
BUDGET TOTAL (Million USD) : 432,7		Ressources Régulières (Million USD) : 176,9		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 255,8	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Effet 1 : D'ici 2023, les filles et garçons bénéficient équitablement d'une éducation de qualité, avec un accent particulier sur le cycle fondamental, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	1.1- Taux d'achèvement du cycle fondamental	47,5% (G: 46,5%; F: 48,5%) (2016)	53,30%	SIGE ; Annuaire statistique du MEFTP, PASEC	ASNU: UNICEF ; UNFPA ; UNESCO ; UNHCR PARTENAIRE: Ministère de l'Education, de la Formation technique et professionnelle (MEFTP), Min Energie
	1.2- Taux de rétention scolaire au fondamental	37,3% (G : 36,2% ; F : 38,5%) (2016)	47%		
	1.3- Taux Net de Scolarisation au cycle 4 (7-9e) de l'enseignement fondamental (12-14 ANS)	11,7% (G : 10.3 ; F : 13.2%) (2016)	20%		
	1.4. % d'élèves de l'éducation fondamentale ayant réussi les examens du PASEC chaque année	50% (2014)	70%		
	1.5. Réduction des abandons dus aux grossesses en milieu scolaire	2200	2023		
Produit 1.1: Toutes les directions nationales et déconcentrées de l'Education maîtrisent les outils et instruments de planification, gestion et pilotage du système éducatif de manière efficiente	1.1.1- Révision annuelle de la carte scolaire	Non	Oui	Rapport d'activités du MEFTP	ASNU: UNICEF ; UNESCO; PARTENAIRE: MEFTP
	1.1.2- Nombre de révisions de la carte scolaire par an sur base de la concentration démographique	0 (2018)	2		
	1.1.3-1 (2018) Nombre de rapports trimestriels produit par le SIGE sur la performance des indicateurs clés dans toutes les provinces, inclus les indicateurs d'éducation en situation d'urgence	1 (2018)	4/an		
Produit 1.2 : Les enfants garçons et filles accèdent à l'éducation préscolaire et fondamentale de qualité selon l'âge requis	1.2.1- Proportion de filles et garçons ayant fréquenté le préscolaire qui entrent à l'école fondamentale	9% (2014)	20%	SIGE ;	ASNU: UNICEF ; UNESCO; PARTENAIRE: MEFTP
	1.2.2- Ratio élève/salle de classe	74 (C1-C3) ; 71 (C4) (2016)	74 (C1-C3) ; 71 (C4)		
	1.2.3- Ratio élèves/enseignant	56 (C1-C3) (2017)	54		

BUDGET TOTAL (Million USD) : 432,7		Ressources Régulières (Million USD) : 176,9		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 255,8		
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires	
Produit 1.3 : Les enfants filles et garçons, ont accès à un environnement scolaire protecteur, non discriminatoire et inclusif	1.3.1- Nombre d'apprenants participant au développement des compétences de vie courante	20%(2018)	50%	Rapport d'activités du MEFTP	ASNU: UNICEF ; UNESCO; UNFPA ; UNHCR PARTENAIRES: MEFTP	
	1.3.2- Proportion d'écoles répondant aux normes et standards de constructions scolaires	25% (2018)	30%			
	1.3.3- Proportion d'écoles disposant d'infrastructures sanitaires eau/hygiène et assainissement adéquates et fonctionnelles	49% (2017)	69%			
Produit 1.4 : Les encadreurs du préscolaire et les enseignants ont les compétences pédagogiques exigées par la réforme du fondamental pour une gestion participative intégrant la résilience en réponse aux chocs et catastrophes	1.4.1- Nombre d'enseignants du fondamental maîtrisant le nouveau curriculum du fondamental	25% (2018)	50%	Rapport d'activités du MEFTP	ASNU: UNICEF UNESCO; UNFPA PARTENAIRES: MEFTP	
	1.4.2- Proportion d'enseignants qui appliquent les méthodologies pédagogiques centrées sur l'apprenant	25% (2018)	50%			
Effet 2 : D'ici 2023, les hommes, les femmes, les filles et garçons, en particulier les plus vulnérables, utilisent de manière équitable des services de qualité de santé, de lutte contre le VIH et la malnutrition et des services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement contribuant à la couverture sanitaire universelle.	2.1- Ratio de mortalité maternelle	334/100 000 NV (2016/2017)	140/100 000 NV	EDSB-III 2016-2017 Rapport Annuel MSPLS	ASNU: UNFPA OMS; UNICEF; ONUSIDA ; PAM ; OIM ; UNHCR ; FIDA	
	2.2- Taux de mortalité des enfants de 5 ans (néonatale, infantile et infanto-juvénile) et	(2017)				PARTENAIRES: Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS), Min Energie
	2.2-a <i>Infanto-juvénile</i>	78/1000 NV	53/1000 NV			
	2.2-b <i>Infantile</i>	47/1000 NV	32/1000 NV			
	2.2-c <i>Néo-natale</i>	23/1000 NV	19/1000 NV			
	2.3- Taux des décès prématurés liés aux maladies chroniques non transmissibles (malnutrition, diabète, Hypertension artérielle, broncho-pneumopathies chroniques obstructives et cancers)	3,24‰ chez la femme 4,55‰ chez l'homme (2017)	1,944‰ chez la femme 2,73‰ chez l'homme	EDSB-III 2016-2017 Rapport Annuel MSPLS	ASNU: UNFPA OMS; UNICEF; ONUSIDA ; PAM ; OIM ; UNHCR ; FIDA PARTENAIRES: Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS), Min Energie	
2.4. Taux de malnutrition chronique	56% (2017)	48%				
Produit 2.1 : Les hommes et les femmes, filles et garçons en particulier les plus vulnérables ont un accès équitable et durable aux services de santé, de lutte contre le VIH, le paludisme et la malnutrition, complets et de qualité adaptée à leurs besoins y compris en situation d'urgence	2.1.1- Indice de couverture des services de santé essentiels	43 (2016)	80	Portail OMS- Banque Mondiale Annuaire statistique MSPLS Rapport SPECTRUM ONUSIDA	ASNU: OMS. UNICEF; UNFPA; ONUSIDA; OIM ; UNHCR PARTENAIRES: MSPLS	

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi, UNDAF 2019-2023

BUDGET TOTAL (Million USD) : 432,7		Ressources Régulières (Million USD) : 176,9		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 255,8	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Produit 2.1 : Les hommes et les femmes, filles et garçons en particulier les plus vulnérables ont un accès équitable et durable aux services de santé, de lutte contre le VIH, le paludisme et la malnutrition, complets et de qualité adaptée à leurs besoins y compris en situation d'urgence	2.1.2- Taux d'achèvement des cibles ONUSIDA (3X90) niveau national et provincial (Connaissance du statut sérologique, Couverture ARV et Taux de suppression de la charge virale)	(75%/72%/29% (2016)	(90%/90%/90%)	Portail OMS- Banque Mondiale Annuaire statistique MSPLS Rapport SPECTRUM ONUSIDA	ASNU: OMS. UNICEF; UNFPA; ONUSIDA; OIM ; UNHCR PARTENAIRES: MSPLS
	2.1.3- Nombre de FOSA offrant des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONUB/ SONUC)	7/23 (2017) :	100/52 :		
	2.1.4. Taux de couverture du vaccin contre le cancer du col de l'utérus (HPV) parmi les adolescentes	TBD (2017)	90%		
	2.1.5. Taux d'incidence du paludisme pour 1000 habitants	815/1000 (2017)	326/1000		
Produit 2.2 : Les hommes et les femmes de tout âge particulièrement les plus vulnérables ont un accès équitable et durable aux services d'eau, d'hygiène et assainissement de qualité adaptés à leurs besoins	2.2.1- Proportion de formations sanitaires disposant d'infrastructures sanitaires eau/ hygiène et assainissement adéquates et fonctionnelles toute l'année	4% (2017)	20%	Annuaire statistique MSPLS	ASNU: UNICEF; OMS; UNFPA; OIM ; UNHCR PARTENAIRES: MSPLS
	2.1.2- Proportion des ménages ayant à une source d'eau améliorée située à une distance ne dépassant pas les 30 minutes de trajet aller-retour	48% (2016-2017)	53%		
Produit 2.3 : Les femmes enceintes et allaitantes, les adolescentes et les enfants de moins de cinq ans ont davantage accès aux interventions multisectorielles de nutrition dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de malnutrition	2.3.1- % des formations sanitaires disposant des services de prise en charge des enfants malnutris	18 (2017)	50	Annuaire statistique MSPLS	ASNU: UNICEF; OMS; PAM; UNFPA ; UNHCR PARTENAIRES: MSPLS
	2.3.2- Taux de malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5ans	5% (2018)	<4%	Rapport d'activités MSPLS/PNSR	
	2.3.3- Proportion de femmes enceintes supplémentées en Fer/ Acide Folique	47.2 % (EDS2016-2017)	80%	Enquête SMART	
	2.3.4- % de femmes de 15-49 ans avec déficience énergétique chronique	19 % (EDS2016-2017)	14%		
Produit 2.4 : Les hommes et les femmes en âge de procréer particulièrement les plus vulnérables ont davantage accès équitable aux services intégrés de Planification Familiale pour contribuer à l'atteinte des bénéfices des dividendes démographiques	2.4.1- Nombre de formations sanitaires offrant des services adaptés aux besoins des adolescents et jeunes	18 (2017)	50	Enquête SPSR	ASNU: UNFPA; OMS; UNHCR PARTENAIRES: MSPLS
	2.4.2- Proportion des structures sanitaires n'ayant pas connu une rupture de stock en contraceptifs	62,1% (2017)	80%	Rapport d'activités MSPLS/PNSR	
	2.4.3- Nombre de nouvelles utilisatrices de méthodes contraceptives modernes	580 181 (2017)	780 181	Annuaire statistique MSPLS	

BUDGET TOTAL (Million USD) : 432,7		Ressources Régulières (Million USD) : 176,9		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 255,8	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Produit 2.5 : Les autorités nationales disposent de capacités institutionnelles renforcées pour assurer une coordination multisectorielle efficiente du secteur de la santé y compris en situation d'urgence	2.5.1 Score de performance du RSI (capacités institutionnelles essentielles de mise en œuvre du RSI et de préparation à faire face aux urgences de santé publique)	10% (2017)	80%	Rapport de revue du secteur	ASNU: OMS; UNFPA; UNICEF; OIM ; UNHCR, ONUSIDA PARTENAIRES: MSPLS
	2.5.2- Nombre de stratégie/plan sectoriel développé/actualisé	0(2017)	2		
	2.5.3 Taux de prévalence des facteurs de risque/Déterminants sociaux responsables de l'excès de mortalité/décès évitables :			Rapport OMS d'évaluation externe conjointe du RSI (2005) / Rapport de revue ad hoc (Ebola, etc.) / Rapports d'enquêtes spéciales (Exemple STEPS pour les maladies chroniques), EDS	
	% des fumeurs de n'importe quel type de tabac dans la population de 15-49 ans	13,7% Chez les hommes 1,4% chez les femmes	6,85%	0,7%	
	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui consomment de boissons alcoolisées	47,8% chez les femmes (EDS III 2016-2017)	38,24%		
	Proportion d'enfants de 6–23 mois qui ont reçu l'apport alimentaire minimum acceptable (Conformément aux 3 pratiques optimales de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant)	10%	50%		
Effet 3: D'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale	3.1- % de sièges occupés par les femmes au parlement	Gouvernement : 23%; Parlement : 30%; Sénat : 45%. (2018)	Gouvernement : 30%; Parlement : 35%; Sénat : 50%	Rapport ISTEEBU	ASNU: UNWOMEN; PAM ; UNICEF ; FAO ; UNHCR ; OIM ; PNUD ; FIDA PARTENAIRES: Min Fin; Mini Agri; Intérieur; Min Droits de la Personne Humaine
	3.2- Montant du budget national par tête en US\$ consacré à la protection sociale non contributive	2 USD (2017)	5 USD	Loi/rapport d'exécution budgétaire ; Revue du secteur	ASNU: PAM; UNICEF; FAO; UNHCR; OIM
	3.3- % du budget national investi dans les programmes d'autonomisation des femmes	0,14% (2018)	0,3%		
Produit 3.1 : Les femmes et les jeunes, ont davantage accès à des services et des mécanismes efficaces de protection sociale	3.1.1- Proportion de communes ayant intégré la protection sociale dans les PCDC	0% (2017)	16%	Revue du secteur	ASNU: PAM; UNICEF; FAO; UNHCR; OIM
	3.1.2- Nombre de ménages bénéficiaires des programmes de transferts	176 000 (Pops locales : 36000 ; Réf : 140000)	301 400 (Pops locales : 237400 ; Réf : 64000)	Revue du secteur	ASNU: PAM ; UNICEF ; FAO ; UNHCR ; OIM

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi, UNDAF 2019-2023

BUDGET TOTAL (Million USD) : 432,7		Ressources Régulières (Million USD) : 176,9		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 255,8	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Produit 3.2 : Les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables améliorent leurs sources de revenus par le développement des moyens d'existence dans des filières innovantes.	3.2.1- % de femmes et jeunes ayant accès aux services financiers et non financiers dans les zones cibles	7,9% (2012)	10%	Revue du secteur	ASNU: UNW; OIM ; UNHCR PARTENAIRES: Min Fin; Mini Agri; Intérieur; Min Droits de la Personne Humaine
	3.2.2- % des AGRs dirigées par les femmes/jeunes	14% (2018)	25%	Revue du secteur	ASNU: UNW; OIM ; UNHCR PARTENAIRES: Min Fin; Mini Agri; Intérieur; Min Droits de la Personne Humaine
Produit 3.3 : Davantage de femmes et de jeunes particulièrement les plus vulnérables sont impliqués dans les structures collinaires/communales et coopératives	3.3.1- % de femmes qui président les conseils communaux	32,7% (2016)	35%	Rapport ISTEEBU/ Ministère de la Décentralisation	ASNU: UNW; OIM ASNU: UNW; IOM; UNHCR, UNESCO PNUD; UNICEF PARTENAIRES: Min Décentralisation
	3.3.2- % de femmes et de jeunes participant dans les comités de développement communautaires (colline, commune et province)	30% (2017)	45%		
	3.3.3- nombre de femmes/jeunes qui intègrent les coopératives de production et services	30% (2017)	45%		
Produit 3.4 : Les femmes, les hommes et les jeunes ont de meilleurs accès aux services de prise en charge des VBG	3.4.1- % d'hôpitaux publics et centres spécialisés qui fournissent des services complets de lutte contre les violences sexistes contre les femmes et les filles	74% (2017)	100%	Annuaire statistique MSPLS	ASNU: UNW; OIM ; UNFPA ; UNICEF ; PNUD ; UNHCR
	3.4.2- Nombre de cas de VBG rapportés dans les CDfC au cours des 12 derniers mois.	22 482 (2016)	30 000	Rapport ISTEEBU/ Ministère de la Décentralisation	PARTENAIRES: Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires sociales et du Genre(MDPHASG) ; MSPLS
	3.4.3- Nombre d'hommes et de femmes victimes de VBG pris en charge médicalement et psychologiquement par les hôpitaux publics disposant de services spécialisés	296 (2017)	414	Annuaire statistique MSPLS	

PND 2018-2027, ENJEU 1 : UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE POUR UNE RESILIENCE ECONOMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE ; Orientation stratégique 3 : Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire					
Objectifs de Développement Durable: 11 - 13 – 15					
Pilier UNDAF 2019-2023: PLANETE /RESILIENCE DES COMMUNAUTES					
Agences des Nations Unies : FAO ; FIDA ; OCHA ; OIM ; PAM ; PNUD ; UNEP ; UNFPA ; UNHCR ; UNOPS ; UNICEF ; UNWOMEN					
Partenaires des Nations Unies : Min Agri & Environnement ; Min Sec & Gestion catastrophes; Min Inter ; Mini Sante. Min Educ ; Min Energie					
BUDGET TOTAL (Million USD) : 111,3		Ressources Régulières (Million USD) : 53,8		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 57,5	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Effet 4 : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, forêt), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.	4.1- Taux de couverture forestière nationale	12% (2015)	16%%	ISTEEBU	ASNU: FAO ; OCHA; PNUD; OIM; UNHCR; PAM; UNFPA; UNW PARTENAIRE: Min Agri & Environnement
	4.2- Réduction annuelle de 5% du nombre de personnes déplacées à la suite d'un désastre naturel	187 026 (DTM Mai 2017)	105 000	OIM(DTM)/base de données humanitaires OCHA	ASNU: OCHA; PNUD; OIM; UNHCR; PAM; UNFPA; UNW; PARTENAIRE: Min Sec & Gestion catastrophes; Min Inter
	4.3- Proportion de la superficie des écosystèmes naturels qui se trouvent dans les aires protégées	44% (2016)	60%	ISTEEBU OIM(DTM)/base de données humanitaires OCHA	ASNU: PNUD; OIM; UNHCR; PAM; UNFPA; UNW; PARTENAIRE: Min Sec & Gestion catastrophes; Min Inter
Produit 4.1: Les autorités nationales et décentralisées disposent des compétences techniques renforcées pour une meilleure gestion des risques et catastrophes	4.1.1- Nombre de provinces ayant un plan local de réduction des risques de catastrophe	10 (2017)	18	Rapport de la Plateforme nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (PNGRC)	ASNU: PNUD; FAO ; FIDA ; UNICEF ; PAM ; UNHCR ; OIM ; UNFPA ; OCHA PARTENAIRE : Min sécurité, Plateforme nationale de PGRC
	4.1.2- % de communes / provinces ayant des plans de préparation et de réponse aux risques de catastrophes tenant compte du Genre	16% (2017)	40%		
	4.1.3- Nombre de communes couvertes par un système performant d'alerte précoce aux risques de catastrophes	0 (2017)	10		
Produit 4.2: Les communautés dans les zones les plus exposées ont davantage accès à des techniques et outils innovants pour une résilience communautaire plus accrue	4.2.1- Proportion de la population dans les zones à risque ayant adopté les techniques et outils d'adaptation et mitigation des effets de risques de catastrophes	0% (2017)	1%	ISTEEBU; PNGRC	ASNU: PNUD; OIM PARTENAIRE: Min Agri et enviro ; Min Sante ; Min sécurité
	4.2.2- Nombre de plateformes communales / provinciales de gestion des risques de catastrophes opérationnels.	Province : 10 Commune : 20. (2017)	Province : 18 Commune : 49		
	4.2.3- Disponibilité d'une base de données à jour sur les risques de catastrophes	NON (2017)	OUI		

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi, UNDAF 2019-2023

BUDGET TOTAL (Million USD) : 111,3		Ressources Régulières (Million USD) : 53,8		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 57,5	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Produit 4.3: Les communautés particulièrement les plus vulnérables accèdent davantage aux sources d'énergie propres et renouvelables	4.3.1- Proportion de ménages ayant accès à une source d'énergie alternative/ propre	44,5% (2014)	46%	ISTEEBU	ASNU: PNUD; OIM FAO ; FIDA ; UNICEF; UNHCR PARTENAIRES: Min Energie
	4.3.2- Proportion de centres de sante ayant accès à une source d'énergie	19% (2017)	30%	SNIS	ASNU: UNICEF; OIM OMS; UNHCR PARTENAIRES: Min Education; MSPLS ; Min Energie
	4.3.3- % d'écoles ayant accès à une source d'énergie	19,81% (2018)	25%	SIGE	ASNU: UNICEF; OIM UNESCO; UNHCR PARTENAIRES: Min Education ; Min Energie
Produit 4.4: Les communautés disposent des outils et techniques de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement y compris les TIC	4.4.1- Proportion de personnes ayant des capacités techniques renforcées sur le système d'alerte précoce	0,024% (2017)	1%	Rapport PNUD	ASNU: PNUD; OIM FAO; FIDA; OCHA, UNEP ; UNHCR PARTENAIRES: Min Agri & Environnement; Min Sécurité
	4.4.2- % de cas d'interventions/ assistance intervenu dans les délais	0% (2017)	50%		

PND 2018-2027, ENJEU 1 : UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE POUR UNE RESILIENCE ECONOMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE ; Orientation stratégique 1: Dynamiser les secteurs porteurs de croissance					
Objectifs de Développement Durable: 1 - 2 - 5 - 8 - 9 - 12 – 13					
Pilier de l'UNDAF 2019-2023: PROSPERITE /TRANSFORMATION - DURABILITE					
Agences des Nations Unies : FAO ; FIDA ; OIM ; PAM ; UNCDF ; UNOPS ; UNWOMEN					
Partenaires des Nations Unies : Le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage					
BUDGET TOTAL (Million USD) : 132,7		Ressources Régulières (Million USD) : 79,9		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 52,8	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Effet 5: D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zooteknique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle	5.1- Revenu moyen d'un ménage agricole	774 900 Fbu (2016)	1 200 000 Fbu	ISTEEBU; Enquêtes agricole	ASNU: FAO FIDA; PNUD; PAM; PARTENAIRES: Min Agri
	5.2- % de ménages qui utilisent les techniques et pratiques agricoles modernes	18,3% (2016)	60%%		
	5.3- Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire	23% (2016)	7%		

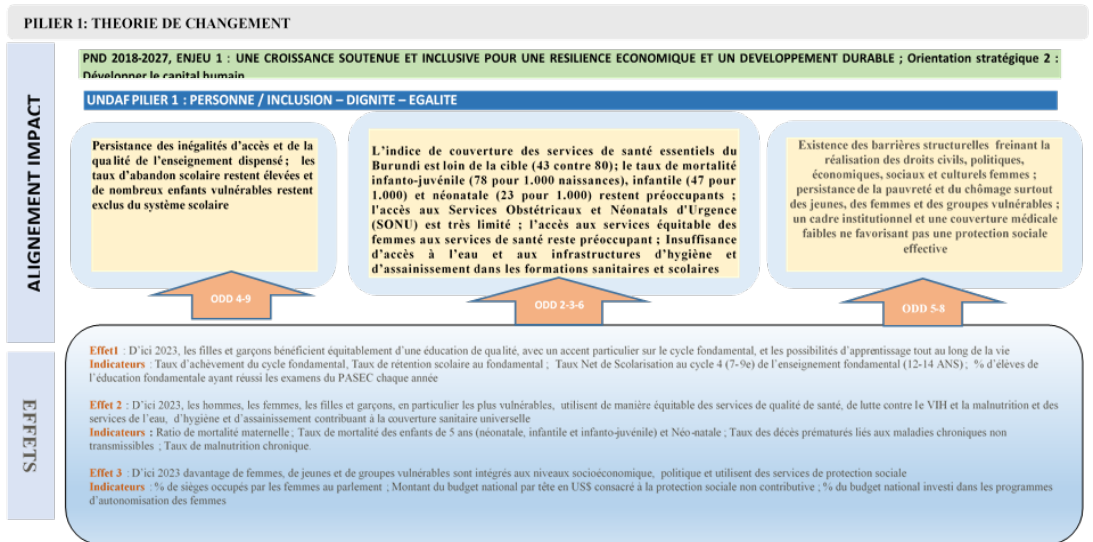
PND 2018-2027, ENJEU 1 : UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE POUR UNE RESILIENCE ECONOMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE ; Orientation stratégique 1: Dynamiser les secteurs porteurs de croissance						
Objectifs de Développement Durable: 1 - 2 - 5 - 8 - 9 - 12 – 13						
Pilier de l'UNDAF 2019-2023: PROSPERITE /TRANSFORMATION - DURABILITE						
Agences des Nations Unies : FAO ; FIDA ; OIM ; PAM ; UNCDF ; UNOPS ; UNWOMEN						
Partenaires des Nations Unies : Le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage						
BUDGET TOTAL (Million USD) : 132,7			Ressources Régulières (Million USD) : 79,9		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 52,8	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets/ Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires	
Produit 5.1 : Le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage dispose des capacités techniques renforcées pour garantir l'utilisation des pratiques agricoles modernes, respectueuses de l'environnement et résilientes aux changements climatiques pour une production agricole durable	5.1.1- Quantité d'intrants agricoles et d'élevage fournis respectant les normes de qualité	32% (2016)	50%	ISTEEBU; Enquêtes agricole	ASNU: FAO PARTENAIRES: Min Agri	
	5.1.2- Nombre de nouvelles techniques et pratiques modernes	6 (2016)	13		ISTEEBU; Enquêtes agricole	ASNU: FAO PARTENAIRES: Min Agri
	5.1.3- Quantité de productions agricoles nationales	1 926 700 TEC (2016)	2 890 050 TEC			
Produit 5.2 : Les producteurs/trices particulièrement les plus vulnérables améliorent leur pouvoir d'achat et accèdent davantage aux intrants diversifiés et de qualité pour assurer leur sécurité alimentaire	5.2.1- Nombre de ménages ayant accès aux intrants de qualité et diversifiés	46% (2016)	75%	ISTEEBU; Enquêtes agricole	ASNU: FAO PARTENAIRES: Min Agri	
	5.2.2- Nombre de micro-projets d'AGR appuyés	0 (2016)	2500			
Produit 5.3 : Les producteurs/trices et les organisations de producteurs/ coopératives ont un accès accru aux produits financiers et augmentent leurs productions et revenus	5.3.1- Nombre d'agro-entrepreneurs ayant reçu des produits financiers	250 000 (2016)	600 000	ISTEEBU; Enquêtes agricole	ASNU: FAO ; OIM FIDA; UNW PARTENAIRES: Min Agri	
	5.3.2- Nombre de producteurs/ organisations ayant accès aux produits financiers adaptés	65 000 (2016)	250 000			
	5.3.3- Revenu moyen des ménages agricoles/ organisations de producteurs ayant bénéficié de produits financiers et accompagnement	774 900 Fbu (2016)	2 400 000 Fbu			
Produit 5.4 : Les organisations de producteurs/trices, coopératives ont un meilleur accès au marché	5.4.1- Nombre d'organisations de producteurs/ coopératives appuyées et opérationnels dans les chaînes de valeurs	55 000 (2016)	200 000	ISTEEBU; Enquêtes agricole	ASNU: FAO; FIDA PARTENAIRES: Min Agri	
	5.4.2- Nombre d'emplois créés autour des chaînes de valeur	220 000 (2016)	700 000			
	5.4.3- Nombre d'infrastructures agricoles adéquates accessibles aux producteurs/organisations agricoles	450 (2016)	1 000			

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi, UNDAF 2019-2023

PND 2018-2027, ENJEU 2: UNE GOUVERNANCE AXEE SUR LA SAUVEGARDE DE LA SOUVERAINETE NATIONALE					
Objectifs de Développement Durable: 5 - 16 - 17					
Pilier de l'UNDAF 2019-2023 : PAIX /PAIX – GOUVERNANCE & ETAT DE DROIT					
Agences des Nations Unies : OHCDH ; OIM ; PNUD ; UNCDF ; UNESCO ; UNHCR ; UNICEF ; UNWOMEN					
Partenaires des Nations Unies : Min Décentralisation, Min Inter ; Mini Justice ; OSC ; les communes ; les organes de contrôles ; Min Fonction Pub					
BUDGET TOTAL (Million USD) : 107,8		Ressources Régulières (Million USD) : 49,1		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 58,7	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets / Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Effet 6: D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de Genre, la justice, et le respect des Droits de l'Homme de manière efficace, indépendante et transparente	6.1- Proportion d'enfants de moins de cinq ans possédant un acte de naissance	66,2% (2016- 2017)	70%	EDSB-III	ASNU: UNICEF; PNUD ; OHCDH; UNESCO; UNW ; OIM ; UNHCR PARTENAIRES: Min Inter
	6.2- Indice de la perception de la corruption	2,4 (2016)	1,8%	Statistiques sectorielles du Mini justice	ASNU: PNUD; UNICEF PARTENAIRES :Mini Justice
	6.3- Taux d'occupation des prisons	186,8% (2014)	120%		
Produit 6.1 : Les communautés en particulier les plus vulnérables accèdent davantage de manière équitable aux services administratifs de proximité	6.1.1- Proportion de personnes informées de leurs droits	0,14% (2017)	5%	Statistiques sectorielles du Mini Just	ASNU: PNUD; HCDH; UNESCO; UNW ; OIM ; UNHCR
	6.1.2- Proportion de personnes ayant bénéficié de l'offre des services administratifs conformément aux standards internationaux	35,5% (2017)	50%	Statistiques du Mini Fonction Publique	PARTENAIRES : OSC, Min Justice
Produit 6.2 : Les acteurs locaux (organisations communautaires, administrations décentralisées, organisations de la société civile) ont de meilleures capacités techniques pour favoriser le dialogue inclusif, la prévention et le règlement pacifique des conflits en vue de la résilience communautaire et de la cohésion sociale	6.2.1- Nombre de provinces ayant un cadre de dialogue fonctionnel pour la paix et la résilience	18 (2017)	18	Statistiques Mini intérieur	ASNU: PNUD; OIM UNESCO; UNW PARTENAIRES: Min Inter; OSC
	6.2.2- % de cas de conflits réglés dans le cadre de dialogue/ médiation mis en place dans les provinces/communes par an	0% (2017)	10%		ASNU: UNW; UNESCO; OIM
	6.2.3- Pourcentage de femmes qui pilotent le cadre de dialogue au niveau provincial et communal	0% (2016)	10%		PARTENAIRES: Min Inter; OSC ; les communes

BUDGET TOTAL (Million USD) : 107,8		Ressources Régulières (Million USD) : 49,1		Ressources à Mobiliser (Million USD) : 58,7	
EFFETS / PRODUITS	Indicateurs Effets / Produits	Base	Cible	Moyen de Verification/ Source	SNU & Partenaires
Produit 6.3 : Les communes disposent de capacités techniques renforcées en matière de planification, de mobilisation des ressources et de gestion/gouvernance inclusive	6.3.1- Proportion de communes ayant le budget communal audité annuellement	0% (2017)	16%	Rapport Ministère de la Décentralisation	ASNU: PNUD; UNICEF; OIM PARTENAIRES: Min Inter; Min Décent ; OSC ; les communes
	6.3.2- Part du budget d'investissement dans le budget total exécuté par commune	500 000 000 Fbu (2017)	500 000 000 Fbu		
	6.3.3- Nombre de communes disposant d'un PCDC participatif et inclusif prenant en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables	0 (2017)	20%		
Produit 6.4 : Les institutions judiciaires, les organes de contrôle et les organisations de la société civile, disposent de meilleures capacités techniques de promouvoir la redevabilité et la lutte contre l'impunité	6.4.1- % de personnes de provinces d'intervention ayant accès à la justice, ventilé par sexe et groupes marginalisés	0,14% (2016)	10%	Rapport Ministère de la Justice	ASNU: PNUD ; UNW ; OIM PARTENAIRES : Min Justice ; Min Genre ; OSC ; organes de contrôle
	6.4.2- Proportion de cas de VBG recevant un jugement dans le système de justice	43,5% (2016)	70%		
	6.4.3- Délai moyen de traitement des dossiers (pénale, VBG et pour le mineur) par type de juridiction	1 à 6 mois (2016)	1 à 4 mois		

Annexe 3 : Schémas des Théories de Changement par Pilier



Interventions stratégiques :

Plaidoyer et Dialogue Politique
 Plaidoyer pour un préscolaire intégré et obligatoire pour tous les enfants (enfants de familles rapatriées, enfants des réfugiés, enfants Batwa et enfants des autres migrants ainsi que ceux-celles vivant avec le VIH) ; Plaidoyer pour le respect des normes et standard en matière de santé-nutrition, eau-hygiène-assainissement axés sur la prévention et des impératifs de services liés à la croissance démographique ; Plaidoyer pour la valorisation du rôle et des capacités des femmes burundaises dans toutes les sphères d'activités et de lutte contre les VBG (intégration de la dimension genre dans toutes stratégies/politiques sectorielles) ; Plaidoyer pour contribuer à la réflexion sur la législation de l'âge de travail des jeunes adolescents – adultes et sur la législation sur la criminalisation des adolescent(e)s ;

Génération et partage de connaissances
 Renforcement du Système d'information et de Gestion (SIG) décentralisé : production, analyse et utilisation de données du processus de suivi de l'efficacité et l'efficacité du système éducatif et soutenir la prise de décision ; Promotion des pratiques familiales essentielles en nutrition et sur le développement de la petite enfance ; Promotion de la santé et de la nutrition à l'école (incluant les cantines scolaires, la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement) ;

Renforcement des capacités
 Intégration du plan de contingence communal dans les plans d'actions scolaires afin de répondre à des situations d'urgence, de veiller à la sécurité des enfants et des adolescent(e)s ; Installation d'infrastructures adéquates dans les écoles (latrines, adduction, panneaux solaires, installations pour enfants handicapés, tables-bancs adaptés) ; Appui à l'autonomisation des femmes et des jeunes (amélioration de leurs conditions de vie et pour leur développement socioéconomique et protection sociale) ;

Demande & Offre de services
 Prévention et la prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles ; Passage à l'échelle de l'offre de services de planification familiale/santé maternelle et infanto-juvénile de qualité (bien-être de la mère et des familles/ ménages, aux niveaux individuel, familial, social et économique) ; Renforcement de l'accès et l'utilisation des installations d'eau, d'hygiène et d'assainissement au niveau des communautés et des services de base (établissements de sanitaires et scolaires) ;

Partenariat & coordination
 Renforcement de la concertation / coordination interministérielle pour optimiser les investissements, éviter la duplication d'actions et veiller au respect des politiques, normes et procédures au niveau du système éducatif ; Révision des directives nationales de supplémentation en micronutriments ;

Risques
 Dégradation du contexte socio-politique et sécuritaire (Lien avec Pilier PAIX) ; Insuffisance de financement du secteur ; Insuffisance de données désagrégées et fiables pour la planification et le suivi de la mise en œuvre

Hypothèses
 Financement de l'Etat est conséquent pour soutenir la gratuité des soins et le Financement basé sur la performance ; Conscience du gouvernement de l'importance de la santé dans la stabilité et la paix ; Le système dispose de ressources suffisantes pour accroître l'accès / la rétention du personnel de santé ; Engagement national pour lutter contre les horreurs culturelles ;

Contributions des autres Piliers :

Pilier PROSPERITE : Renforcement du Partenariat Public Privé pour le financement du secteur ;

Pilier PAIX : Renforcement de la mobilisation de ressources externes et domestiques ; Accès à des services sociaux de base de qualité ;

- Produit 1.1** : Toutes les directions nationales et décentralisées de l'Éducation maîtrisent les outils et instruments de planification, gestion et pilotage du système éducatif de manière efficiente
- Produit 1.2** : Les enfants garçons et filles accèdent à l'éducation préscolaire et fondamentale de qualité selon l'âge requis
- Produit 1.3** : Les enfants filles et garçons, ont accès à un environnement scolaire protecteur, non discriminatoire et inclusif
- Produit 1.4** : Les encadreurs du préscolaire et les enseignants ont les compétences pédagogiques exigées par la réforme du fondamental pour une gestion participative intégrant la résilience en réponse aux chocs et catastrophes
- Produit 2.1** : Les hommes et les femmes, filles et garçons en particulier les plus vulnérables ont un accès équitables et durable aux services de santé, de lutte contre le VIH, le paludisme et la malnutrition, complets et de qualité adaptés à leurs besoins y compris en situation d'urgence
- Produit 2.2** : Les hommes et les femmes de tout âge particulièrement les plus vulnérables ont un accès équitables et durable aux services d'eau, d'hygiène et assainissement de qualité adaptés à leurs besoins
- Produit 2.3** : Les femmes enceintes et allaitantes, les adolescentes et les enfants de moins de cinq ans ont davantage accès aux interventions multisectorielles de nutrition dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de malnutrition
- Produit 2.4** : Les hommes et les femmes en âge de procréer particulièrement les plus vulnérables ont davantage accès équitables aux services intégrés de Planification Familiale pour contribuer à l'atteinte des bénéfices des dividendes démographiques
- Produit 2.5** : Les autorités nationales disposent de capacités institutionnelles renforcées pour assurer une coordination multisectorielle efficiente du secteur de la santé y compris en situation d'urgence
- Produit 3.1** : Les femmes et les jeunes, ont davantage accès à des services et des mécanismes efficaces de protection sociale
- Produit 3.2** : Les femmes, les jeunes et les groupes les plus vulnérables améliorent leurs sources de revenus par le développement des moyens d'existence dans des filières innovantes
- Produit 3.3** : Davantage de femmes et de jeunes particulièrement les plus vulnérables sont impliqués dans les structures collinaires/communales et coopératives
- Produit 3.4** : Les femmes, les hommes et les jeunes ont de meilleurs accès aux services de prise en charge des VBG



PILIER 2: THEORIE DE CHANGEMENT

PND 2018-2027, ENJEU 1 : UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE POUR UNE RESILIENCE ECONOMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE ; Orientation stratégique 3 : Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire

LUNDAF PILIER 2 : PLANETE 2019-2023 /RESILIENCE DES COMMUNAUTES

Faible disponibilité d'infrastructures d'appui à la transformation et à la conservation des produits agro-pastoraux ; Faible accès aux services financiers et au marché ; Forte pression démographique sur les ressources naturelles Faible prise en compte des aléas climatiques, de l'intensification et de la diversification des produits agro-sylvo-zootéchniques.

ODD 1 - 2 - 5
- 8 - 9 12 - 13

Effet 4 : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, forêt), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.

Indicateurs : Taux de couverture forestière nationale (B : 12% ; C : 16%) ; Réduction annuelle de 5% du nombre de personnes déplacées à la suite d'un désastre naturel (B : 143 000 ; C : 105 000) ; Proportion de la superficie des écosystèmes naturelles qui se trouvent dans les aires

ALIGNEMENT IMPACT

EFFETS

Interventions stratégiques :

Plaidoyer et Dialogue Politique

- Plaidoyer pour la redéfinition et la revalorisation de tout le secteur de la production alimentaire couplée avec la gestion des ressources naturelles et le capital humain ;
- Plaidoyer soutenu pour l'amélioration et la disponibilité d'infrastructures de production adéquates selon les Provinces ;

Génération et partage de connaissances

- Renforcement des connaissances et des compétences agro-sylvo-zootéchniques respectueuses de l'environnement au niveau communautaire ;

Renforcement des capacités

- Amélioration des sources de revenus individuels et au niveau des ménages, la productivité et la diversification des pratiques agro-sylvo-zootéchniques ;
- Mise à disposition d'intrants agricoles pour une production soutenue ;
- Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et des chaînes de valeurs créatrices d'emplois ;
- Intégration des pratiques de prévention et d'anticipation dans les plans de développement communaux afin de répondre aux chocs anthropiques et aux catastrophes naturelles
- Promotion des initiatives utilisant des paquets technologiques modernes de production et de transformation des aliments ;

Partenariat & coordination

- Développement de synergies entre les ASNU pour renforcer les capacités de résilience des populations locales vulnérables par des formations et les organiser en coopératives de production

Risques

Dégradation du contexte socio-politique et sécuritaire (Lien avec Pilier PAIX) ; Insuffisance de financement du secteur ; Insuffisance de données désagrégées et fiables pour la planification et le suivi de la mise en œuvre ;

Hypothèses

Financement adéquat du secteur par l'Etat pour soutenir une production agricole qui garantit une sécurité alimentaire durable ; Le système dispose de ressources suffisantes pour accroître l'accès à la rétention du personnel de santé ; Engagement national pour lutter

Contributions des autres Piliers :

Pilier PERSONNE : Renforcement de la demande et l'offre de services de planification familiale pour permettre aux femmes et aux jeunes de rester en bonne santé et produire des richesses pour l'économie familiale voire nationale ;

Pilier PLANETE : promotion et sensibilisation pour une production agro-sylvo-pastorale qui respecte et protège l'environnement ;

Pilier PAIX : Accès à des financements pour la création d'exploitations agricoles et d'AGR ;

Produit 4.1: Les autorités nationales et décentralisées disposent des compétences techniques renforcées pour une meilleure gestion des risques et catastrophes

Produit 4.2: Les communautés dans les zones les plus exposées ont davantage accès à des techniques et outils innovants pour une résilience communautaire plus accrue

Produit 4.3: Les communautés particulièrement les plus vulnérables accèdent davantage aux sources d'énergie propres et renouvelables

Produit 4.4: Les communautés disposent des outils et techniques de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement y compris les TIC

PILIER 3: THEORIE DE CHANGEMENT

ALIGNEMENT IMPACT

PND 2018-2027, ENJEU 1 : UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE POUR UNE RESILIENCE ECONOMIQUE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE ; Orientation stratégique 1: Dynamiser les secteurs moteurs de croissance

UNDAF PILIER 3 : PROSPERITE /TRANSFORMATION - DURABILITE

Forte croissance démographique avec de nombreux les conflits fonciers ; Faible sauvegarde de la biodiversité y compris la protection des eaux des affluents du lac Tanganyika ; Exploitation irrationnelle des terres; Faible taux d'électrification (5%)

ODD ODD
11 -13 -15

EFFETS

Effet 5 : D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootechmique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle

Indicateurs : Revenu moyen d'un ménage agricole (B : 774 900 Fbu; C : 1 200 000 Fbu) ; % de ménages qui utilisent les techniques et pratiques agricoles modernes (B : 18.3%; C : 60%) ; Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire (B : 23%; C :

Interventions stratégiques :

Plaidoyer et Dialogue Politique

- Plaidoyer pour le renforcement des mécanismes de régulation, de prévention et de redevabilité pour une gestion équitable et durable des ressources naturelles ;

Génération et partage de connaissances

- Promotion et vulgarisation des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres/ Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (GDT/GIRN) ;
- Renforcement du système d'alerte précoce à tous les niveaux : production et dissémination rapports annuels (informations opérationnelles de base pour estimations démographiques, géolocalisation des zones de vulnérabilités, mouvements de populations).

Renforcement des capacités

- Renforcement des capacités des autorités nationales pour une meilleure gestion des risques et catastrophes (l'application des conventions internationales sur les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres ainsi que la protection des eaux internationales) ;
- Renforcement des infrastructures scolaires, sanitaires, des camps de réfugiés et des communautés d'accueil et dans la gestion de l'eau au niveau communautaire ;
- Renforcement de l'accès à des techniques et outils innovants pour leur résilience face aux chocs et catastrophes naturelles ;
- Restauration et gestion intégrée des paysages (reboisement, agroforesterie, aménagement des bassins versants et des bas-fonds...)

Partenariat & coordination

Opérationnalisation des plateformes nationale, provinciales et communales de gestion des catastrophes naturelles

Risques

Dégradation du contexte socio-politique et sécuritaire (Lien avec Pilier PAIX) ; Insuffisance de financement du secteur ; Insuffisance de données désagrégées et fiables pour la planification et le suivi de la mise en œuvre des programmes de protection de l'écosystème

Hypothèses

Financement de l'Etat est conséquent pour soutenir le secteur y compris la gestion durable des ressources naturelles

Contributions des autres Piliers :

Pilier PROSPERITE : Renforcement du Partenariat Public Privé pour le financement du secteur ;

Pilier PERSONNE : Accès à des services sociaux de base de qualité (Education ; Santé) ; Bonne santé reproductive favorisant l'autonomisation des femmes/ jeunes et contribution à l'économie familiale ;

Pilier PAIX : Renforcement de la mobilisation de ressources externes et domestiques ; financement des programmes de préservation de la biodiversité ;

Produit 5.1 : Le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage dispose des capacités techniques renforcées pour garantir l'utilisation des pratiques agricoles modernes, respectueuses de l'environnement et résilientes aux changements climatiques pour une production agricole durable

Produit 5.2 : Les producteurs/trices particulièrement les plus vulnérables améliorent leur pouvoir d'achat et accèdent davantage aux intrants diversifiés et de qualité pour assurer leur sécurité alimentaire

Produit 5.3 : Les producteurs/trices et les organisations de producteurs/ coopératives ont un accès accru aux produits financiers et augmentent leurs productions et revenus

Produit 5.4 : Les organisations de producteurs/trices, coopératives ont un meilleur accès au marché



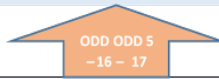
PILIER 4: THEORIE DE CHANGEMENT

PND 2018-2027, ENJEU 2: UNE GOUVERNANCE AXEE SUR LA SAUVEGARDE DE LA SOUVERAINETE NATIONALE

UNDAF PILIER 4 : PAIX /PAIX – GOUVERNANCE & ETAT DE DROIT

ALIGNEMENT IMPACT

Faible décentralisation des services publics ; faiblesse des systèmes de redevabilité et recrudescence de l'impunité ; insuffisance d'accès à la justice pour les vulnérables ; Administration publique peu performante avec des équipements vétustes et une faible utilisation des technologies modernes ; Décentralisation et développement local : faible transfert des compétences aux communes ; Faible mobilisation de fonds domestiques pour les investissements communaux ; Faible redevabilité des élus envers la population ; Faibles capacités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC)



EFFETS

Effet 6 : D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la recevabilité, la paix, l'égalité du genre, la justice, et le respect des droits de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente

Indicateurs : Proportion d'enfants de moins de cinq ans possédant un acte de naissance (B :66,2% ; C : AD) ; Indice de la perception de la corruption (B : 2.4 ; C :AD) ; Taux d'occupation des prisons (B : 186,8% ; C : 120%)

Interventions stratégiques :

Plaidoyer et Dialogue Politique

- Plaidoyer pour le renforcement de l'offre de justice à travers l'appui aux audiences foraines dans les localités éloignées des juridictions ;
- Plaidoyer pour le renforcement des processus de révision/adaptation de textes. ;

Génération et partage de connaissances

- Renforcement des instruments de planification et de gestion de manière à rendre accessibles des données quantitatives/qualitatives sur la mise en œuvre des plans de développement et de réponses aux chocs anthropiques et catastrophes naturelles ;

Renforcement des capacités

- Ouverture de guichets uniques provinciaux et de bureaux d'aide légale aux personnes vulnérables, y compris les victimes de VSBG ;
- Amélioration de la gestion des services décentralisés ;
- Renforcement des mécanismes communautaire de dialogue et de résolution des conflits ;
- Opérationnalisation et amélioration des mécanismes de participation citoyenne et de redevabilité ;
- Accélérer la réforme administrative dans l'optique de renforcer le continuum de services auprès de la population et des groupes vulnérables, marginalisés, depuis le niveau central jusque dans les districts.

Partenariat & coordination

Renforcement de la cohésion sociale permettant de suivre l'application des engagements du Gouvernement sur les conventions internationales et régionales signées/ratifiées

Risques

Dégradation du contexte socio-politique et sécuritaire (Lien avec Pilier PAIX) ; Insuffisance de financement du secteur ; Insuffisance de données désagrégées et fiables pour la planification et le suivi de la mise en œuvre des programmes de protection de l'écosystème

Hypothèses

Financement de l'Etat est conséquent pour soutenir le secteur y compris la gestion durable des ressources naturelles

Contributions des autres Piliers :

Pilier PROSPERITE : Renforcement du Partenariat Public Privé pour le financement du secteur ;

Pilier PLANETE : intégration des stratégies de préservation des ressources naturelles dans les PCDC ;

Pilier PERSONNE : Accès à des services sociaux de base de qualité (Education ; Santé) ; Bonne santé reproductive favorisant l'autonomisation des femmes/ jeunes et contribution à l'économie

Produit 6.1 : Les communautés en particulier les plus vulnérables accèdent davantage de manière équitable aux services administratifs de proximité

Produit 6.2 : Les acteurs locaux (organisations communautaires, administrations décentralisées, organisations de la société civile) ont de meilleures capacités techniques pour favoriser le dialogue inclusif, la prévention et le règlement pacifique des conflits en vue de la résilience communautaire et de la cohésion sociale

Produit 6.3 : Les communes disposent de capacités techniques renforcées en matière de planification, de mobilisation des ressources et de gestion/gouvernance inclusive

Produit 6.4 : Les institutions judiciaires, les organes de contrôle et les organisations de la société civile, disposent de meilleures capacités techniques de promouvoir la redevabilité et la lutte contre l'impunité

Annexe 4 : Estimation des budgets des agences des Nations Unies selon les piliers et les Effets de l'UNDAF

Estimation des budgets des Agences des Nations Unies selon les Piliers et les Effets de l'UNDAF 2019-2023				
Pilier 1 : Personne	Agence	Total	Disponible	A mobiliser
Effet 1 : D'ici 2023, les filles et garçons bénéficient équitablement d'une éducation de qualité, avec un accent particulier sur le cycle fondamental, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	OIM	0,6	0,1	0,5
	ONUSIDA	0,3	0,2	0,1
	PAM	51,2	7,7	43,5
	UNESCO	0,7	0,4	0,3
	UNFPA	2,9	0,9	2
	UNHCR	5,7	3,2	2,5
	UNICEF	34,8	11,5	23,3
	UNWOMEN	2,1	1,2	0,9
Total		98,3	25,2	73,1
Effet 2 : D'ici 2023, les hommes, les femmes, les filles et garçons, en particulier les plus vulnérables, utilisent de manière équitable des services de qualité de santé, de lutte contre le VIH et la malnutrition et des services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement contribuant à la couverture sanitaire universelle.	FIDA	44,0	44,0	0,0
	OIM	4,1	4,1	0,0
	OMS	8,0	4,1	4,0
	ONUSIDA	1,8	1,2	0,6
	PAM	16,0	3,4	12,6
	UNFPA	22,7	6	16,7
	UNHCR	21,0	11,5	9,5
	UNICEF	52,1	26,9	25,2
	UNOPS	2,0	0,0	2,0
	UNWOMEN	1,6	1,1	0,5
Total		173,3	102,2	71,1



Estimation des budgets des Agences des Nations Unies selon les Piliers et les Effets de l'UNDAF 2019-2023

Effet 3 : D'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale	FAO	16,0	5,0	11,0
	FIDA	19,0	19,0	
	OIM	12,5	0,3	12,2
	PAM	3,0	0,0	3,0
	PNUD	76,4	10,4	65,98
	UNESCO	0,3	0,0	0,3
	UNHCR	21,6	8,4	13,2
	UNICEF	6,2	5,0	1,2
	UNWOMEN	6,1	1,4	4,7
Total		161,1	49,5	111,6
Total Pilier 1		432,7	176,9	255,8
Pilier 2 : Planète	Agence	Total	Disponible	A mobiliser
Effet 4 : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, forêt), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.	FAO	14,2	3,4	10,8
	FIDA	17,0	17,0	0,0
	OIM	25,0	1,1	23,9
	PAM	11,9	4,9	7,0
	PNUD	25,6	18,4	7,2
	UNEP	0,9	0,9	0,0
	UNFPA	2,4	0,8	1,6
	UNHCR	8,5	5,0	3,5
	UNOPS	2,0	0,0	2,0
	UNICEF	1,1	1,1	0,0
UNWOMEN	2,7	1,2	1,5	
Total Pilier 2		111,3	53,8	57,5
Pilier 3 : Prospérité	Agence	Total	Disponible	A mobiliser

Estimation des budgets des Agences des Nations Unies selon les Piliers et les Effets de l'UNDAF 2019-2023

Effet 5 : D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootechmique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle	FAO	28,1	3,3	24,9
	FIDA	59,0	59,0	0,0
	PAM	35,8	16,3	19,5
	UNCDF	3,9	0,0	3,9
	UNOPS	2,0	0,0	2,0
	UNWOMEN	3,9	1,3	2,6
Total Pilier 3		132,7	79,9	52,8
Pilier 4 : Paix, Justice et Gouvernance	Agence	Total	Disponible	A mobiliser
Effet 6 : D'ici 2023, les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la recevabilité, la paix, l'égalité du Genre, la justice, et le respect des Droits de l'Homme de manière efficace, indépendante et transparente	OHCDH	15,6	0,0	15,6
	OIM	6,5	1,3	5,2
	PNUD	33,6	26,4	7,2
	UNCDF	1,5	0,0	1,5
	UNESCO	0,8	0,5	0,3
	UNHCR	15,0	7,5	7,5
	UNICEF	26,9	12,1	14,8
	UNWOMEN	7,9	1,3	6,6
Total Pilier 4		107,8	49,1	58,7
Total global UNDAF		784,4	359,7	424,7



Annexe 5 : Clauses légales de l'UNDAF

i) Partenariats, valeurs et principes : Liste des accords conclus entre les organismes onusiens et le Gouvernement du Burundi

L'UNDAF 2019-2023 sera lu, interprété et mis en œuvre conformément aux accords de base conclus entre les organismes, fonds et programmes du Système des Nations Unies avec le Gouvernement du Burundi.

Agence	Type et titre de l'accord entre l'Agence et le Gouvernement du Burundi	Date de la signature
FAO	Accord du Gouvernement à la nomination d'un Représentant de la FAO auprès de la République du Burundi et de l'établissement de son Bureau (lettre N°519.2/0161/AE)	7 août 1981
FIDA	Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le FIDA pour l'établissement d'un Bureau de pays en République du Burundi	28 Mars 2012
ONU Droits de l'Homme	Mémorandum d'accord entre les Nations Unies et le Gouvernement du Burundi concernant un programme de coopération technique relatif aux Droits de l'Homme	22 juin 1995
OMS	Accord de coopération entre le Royaume du Burundi et l'OMS signé respectivement par le Vice premier Ministre et Ministre de la santé et de la population et Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique de l'époque.	30 Août 1963
ONUFEMMES	Accord de base conclu entre le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD et la République du Burundi s'applique « mutatis mutandis » aux activités, aux propriétés, aux biens et au personnel de ONU FEMMES.	20 Octobre 2015
PAM	Accord de base conclu entre le PAM et la République du Burundi	14 août 2007
PNUD	Accord de base conclu entre le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD et la République du Burundi	20 Novembre 1975
UNESCO	Accord de siège signé entre le Gouvernement du Burundi et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)	31 août 1998
UNFPA	Accord de base conclu entre le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD et la République du Burundi s'applique « mutatis mutandis » aux activités et au personnel du FNUAP	20 Novembre 1975 et reconduit par NV réf 201.09/179/RE/2000
UNHCR	Accord de coopération entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et le Gouvernement de la République du Burundi	02 septembre 2004
UNICEF	Accord de base entre le Gouvernement du Burundi et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)	18 Décembre 1992

ii) Gestion du programme et accords de reddition des comptes

L'UNDAF 2019-2023 sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination générale du Ministère en charge de la Coopération. Les ministères, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. L'UNDAF 2019-2023 deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints⁴⁶ et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires. Ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, l'UNDAF signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait

de l'UNDAF et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme⁴⁷

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant

⁴⁷ Dans le cas du PNUD, l'Autorité gouvernementale de coordination nommera l'organe de coopération du Gouvernement qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chaque plan de travail recevant l'assistance du PNUD. La référence à un « Partenaire d'exécution » désigne un « Organisme d'exécution » visé dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA). Lorsque plusieurs partenaires d'exécution sont mentionnés dans un plan de travail, un Partenaire principal d'exécution sera désigné. Il sera responsable de la convocation, de la coordination et de la supervision globale (programmatique et financière) de l'ensemble des Partenaires d'exécution indiqués dans le plan de travail. Il veillera à ce que l'apport des contributions et la mise en œuvre des activités interviennent de manière cohérente pour obtenir les résultats du Plan de travail.

⁴⁶ Conformément aux Procédures opérationnelles standard (POS) du GNUM/UNDG pour les pays adoptant l'approche « Unis dans l'action »



en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

L'ensemble des espèces transférées à un Partenaire d'exécution sont versées sur la base des plans de travail⁴⁸ convenus entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
 - b. Après que les activités aient été achevées (remboursement) ;
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;
3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement

autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies⁴⁹.

Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement

⁴⁸ Ceci fait référence aux plans de travail annuels, biannuels ou pluriannuels des Groupes de résultats ou particuliers à un organisme

⁴⁹ Aux fins de ces clauses, « les Nations Unies » incluent les Institutions financières internationales (IFI).

autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution dans les 30 jours suivant la date de réception de la demande.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues

avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement dans les 30 jours suivant la date de réception de la demande.

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations Unies.

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la



coordination/coopération) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et à l'organisation des Nations Unies. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à l'organisation des Nations Unies ayant versé des fonds de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à l'organisation des Nations Unies.
- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.

Rendre compte aux organismes des Nations Unies des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement). Les audits seront mandatés par les organismes des Nations Unies et effectués par des services d'audit privés.

Un rapport standard d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE), présentant les secteurs d'activité du plan de travail, sera utilisé par les Partenaires d'exécution pour solliciter la remise de fonds ou obtenir que le PNUD, l'UNFPA, l'ONUFEMMES, l'UNICEF ou le PAM assure le remboursement ou s'acquitte

directement des dépenses prévues. Les Partenaires d'exécution utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le Partenaire d'exécution indiquera le ou les représentants officiels désignés et habilités à communiquer les détails comptables, à faire la demande des fonds et à valider l'utilisation de fonds. Le rapport FACE sera certifié par le ou les représentants désignés du Partenaire d'exécution.

Les espèces transférées aux Partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et exclusivement dans le cadre des plans de travail convenus.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les Partenaires d'exécution qui sont des ONG nationales seront utilisées dans le respect des réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur et conformes aux normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis à l'organisation des Nations Unies concernée dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque toute réglementation, politique et procédure nationale n'est pas conforme aux normes internationales, les règles financières de l'organisme des Nations Unies ainsi que les autres règles en rapport de même que les réglementations, politiques et procédures de cet organisme s'appliqueront.

Dans le cas des ONG/OSC internationales et des OIG intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis à l'organisation des Nations

Unies concernée (le PNUD, le UNFPA, le ONUFEMMES, l'UNICEF ou le PAM) dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par l'organisation des Nations Unies concernée fournira en temps utile à l'organisme des Nations Unies ou à son représentant un accès à :

- l'ensemble des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par l'organisme des Nations Unies concerné, ainsi que tous les documents pertinents ;
- tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et à l'organisation des Nations Unies concernée. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à l'organisation des Nations Unies concernée ayant versé des fonds de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à l'organisation des Nations Unies concernée.

- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.

Rendre compte aux organismes des Nations Unies des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement)..

iii) Engagements du Gouvernement

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce UNDAF 2019-2023. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au Burundi ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe i)



Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers.

Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

- (a) « Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».
- (b) Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.



Atelier de validation technique conjointe de l'UNDAF 2019-2023. De gauche à droite : Le Ministre en charge de la Coopération au Développement et le Coordonnateur Résident du SNU au Burundi





Ministère des Finances et de la Planification
du Développement Economique
Avenue de l'Indépendance no.1
Boîte Postale 224,
Bujumbura, Burundi

Système des Nations Unies au Burundi
UNDP Compound, Avenue des Patriotes,
n°10 au Quartier INSS/ROHERO I
Boîte Postale 1490,
Bujumbura, Burundi